

La gazette campinoise



Champigny-sur-Veude

Mai 2023



*L'agence
Saint Louis Immobilier*

Confiez-nous vos projets!

Achat

Immobilier géré
* Résidence de tourisme

Location

Vente

Cession

Location

Saint Louis Immobilier, forte de son positionnement sur le marché depuis 30 ans vous offre son expertise, ses conseils avisés pour donner toutes les chances à votre projet de vente, d'achat, de location et de gestion locative.

Champion (2011)
 02 47 95 44 44
www.sloimmobilier.fr
 10 rue de la République
 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE
 02 47 95 44 44

**Pascal
DUVERGER**

Création et Rénovation

Combles et Salles de bain
Plâtrerie sèche / Isolation
Electricité / Plomberie / Peinture

06 80 36 55 18

www.pascalduverger.fr
 duverger.multi.services@orange.fr
 5 Route de Chinon 37120 LEMERE

Service gratuit

CHAVIGNY
#Matériaux

Agence de Richelieu
Le Coupeur du Port
37120 CHAMPIGNY

Tél. 02 47 58 25 73
colomat.richelieu@groupeschavigny.fr

02 47 58 25 73
 www.groupeschavigny.fr

MENUISERIE GUERIN YOANN

Menuiserie intérieure et extérieure
BOIS - PVC - ALU - Parquet, cuisine, portail ...
Fabrication - Pose - Agencement

Les Bruères 37120 LEMERE
guerinyoann37@free.fr

Tél. 06 60 84 71 49



Entreprise familiale depuis 1996, 30 personnes
Interventions dans le 37 et le 86 principalement



Charpentes / fermettes traditionnelles / lamellés collés
Couvertures ardoises, tuiles mécaniques, zinc, acier, tuiles plates
Ossature Bois / Bardage Bois / Zinguerie
Etanchéité









Rue des Minimes (Sortie Champigny, Route de Richelieu) 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE
 02 47 95 76 57 jeanmichel@charpente-millet.fr

LE MOT DU MAIRE

P4

NOTRE COMMUNE

- Ils sont nés, ils nous ont quittés, conciliateur, termites P5
- Propriétaires, obligation déclarative P6
- Ces gestes qui facilitent P7
- Nos écoles P8
- Les écoles des Deux Rivières et Maurice Genevoix P10
- La bibliothèque municipale P12
- Les réalisations et projets de votre commune P14
- Le budget municipal P16
- Les castors P20

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Le Syndicat de Rivières Val de Vienne P22
- Le parc régional naturel P25
- Le pays du chinonais P27

NOS ASSOCIATIONS

- **Éducation, enfance et sports**
- Association des parents d'élèves
- Association cantine scolaire P29
- Le foot à Champigny
- **Loisirs**
- Association des P'tites Notes P30

Directrice de la rédaction : Aurélie Rocher.

Rédaction, maquette : Commission Communication et Politique Participative (large).

Impression : Imprimerie Berton, ZI Saint-Lazare, 37220 Ile Bouchard. Téléphone : 02 47 58 50 18.

Photo de couverture : La maison de l'Abeille.

- Histoire et patrimoine

- L'AVEC P31

Et aussi

- Les Happy-culteurs de la Veude P32

UN PEU D'HISTOIRE

- **Le nom des rues campinoises de la Révolution nos jours** P34

DIVERTISSONS-NOUS

- **Velouté d'asperges blanches et fraîches et un pot de tulipes** P38

VOS RENDEZ-VOUS

P40

Vous trouverez les informations concernant les activités de la municipalité et de la commune sur :

- les panneaux d'affichage
- l'application gratuite **PanneauPocket** »
- notre page Facebook « **Infos Campinoises** »



Vous pourrez nous faire part de vos attentes, de vos propositions :

- par mail à l'adresse communication@champignysurveude.fr
- par message écrit dans les boîtes à idées qui se trouvent à la mairie et chez les commerçants de Champigny.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Mardi, jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h

Téléphone : 02 47 95 73 48

Courriel : mairie@champignysurveude.fr

Chères Campinoises et chers Campinois

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux et je profite de ce mot pour vous remercier chaleureusement pour votre présence et ce moment de convivialité partagé.

Comme chaque année, le premier trimestre a été rythmé par le cycle budgétaire. Nous avons dû clôturer les comptes de l'exercice budgétaire 2022



« ... 2023 sera une année d'investissement ... »

et ouvrir le budget primitif de l'année 2023. La charge de travail à abattre est conséquente. Et nous devons faire face à la hausse des coûts de l'énergie, et la hausse des coûts en général, qui impactent fortement le budget communal.

Malgré cela, 2023 sera une année d'investissement puisque la nouvelle station d'épuration sera créée. Et l'architecte retenu pour la réhabilitation du Centre Montpensier sera amené à réfléchir, avec le Conseil Municipal et la commission élargie du patrimoine communal, aux futurs travaux et l'usage qui en sera fait.

L'année 2023 est déjà bien entamée. L'hiver est loin et laisse la place à la douceur printanière. Le soleil va

reprendre ses quartiers et faire scintiller notre village et notre moral avec, je l'espère, des températures agréables nous permettant de réaliser de nombreux projets en extérieur et notamment organiser nos manifestations. Qu'elles soient associatives ou communales, elles représentent des temps forts de la vie de notre commune, permettent de tisser des liens et doivent symboliser notre cohésion. C'est pourquoi, j'invite le plus grand nombre d'entre vous à y participer.

Le printemps est aussi la saison du jardinage et du nettoyage. À ce propos, je tiens à vous rappeler quelques règles du bien vivre ensemble, du respect d'autrui, en s'appuyant sur des arrêtés préfectoraux que vous trouverez détaillés dans les pages suivantes.

Je compte sur votre compréhension et sur le respect que vous avez à l'égard de vos voisins.

Pour terminer, je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro et une excellente saison estivale.

**La Maire,
Aurélie Rocher**

NOUS AVONS EU 4 NAISSANCES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE !

Dont :

Ewen DAGOIS,
le 15 janvier.

Thim o DEFORGE,
le 29 janvier.

Anna BOUQUINET MASSELIN,
le 4 avril.

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue ces nouveaux petits campinois.



parties tout en trouvant une solution s'imposant aux parties une fois homologu e par le juge. L'accord ainsi trouvé aura la m me valeur qu'un jugement.

Pour notre secteur le conciliateur est

Jean Duval de Laguierce. Il assure une permanence les 4^e jeudi de chaque mois la mairie de Richelieu. Pour le rencontrer, il faut prendre rendez-vous la mairie de Richelieu au 02 47 58 10 13.



ILS NOUS ONT QUITTÉS

Claude GARNIER,
le 14 janvier.

Colette BAUDRY (n e AVRIL),
le 24 janvier.

Jean-Michel KUZIORA,
le 6 f vrier.

Denise JOUFFROY (n e DELFY),
le 15 f vrier.

Nous pr sentons nos sinc res condol ances leurs familles et leurs amis.

DES INVITÉS INDÉSIRABLES SUR LA COMMUNE : LES TERMITES

Plusieurs habitants de la rue des Bas Jardins nous ont signal la pr sence de termites.

Si vous êtes concernés, merci d'en informer la mairie qui pourra vous donner une liste d'entreprises accr dit es dans le domaine.

Vous pourrez alors faire rapidement les traitements n cessaires.

Termites à table !

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur est un auxiliaire de justice b n vole. Son r le est de proposer une solution amiable un diff rend entre une ou plusieurs parties (probl mes de voisinage, de bruit,), qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le recours au conciliateur est gratuit. Le recours la conciliation peut donc permettre d'éviter une procédure judiciaire longue et co teuse pour les



PROPRIÉTAIRES : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE OBLIGATION

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent,

une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne

les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet Biens immobiliers de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

« Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens... »



DÉCLARATIVE

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace **Ger mes biens immobiliers du site impots.gouv.fr**. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace **France services** le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur **impots.gouv.fr**, merci de ne pas tenir compte du présent message.

Nous vous remercions de votre attention.

La Direction générale des Finances publiques

CES PETITS GESTES QUI PROTÈGENT L'ENVIRONNEMENT ET FACILITENT LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 29 avril 2013.

Les engins à moteur pour les jardins et la tonte doivent être utilisés exclusivement aux jours et horaires suivant : en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, puis enfin les dimanches et jours fériés uniquement le matin de 10h à 12h.

Arrêté portant réglementation sur les brûlages et la prévention des incendies de forêt du 4 août 2021.

Il est interdit de brûler toutes sortes de végétaux toute l'année sous peine d'amendes. La déchèterie, qui se situe dans la zone industrielle de Champigny-Richelieu, est à disposition gratuitement pour les particuliers.



RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

Si vous avez des enfants ou des petits enfants qui jouent dans l'herbe, appréciez-vous qu'ils tombent sur une crotte de chien ?

Si vous marchez sur le trottoir, aimez-vous marcher dans ces mêmes crottes ? Même si du pied gauche, cela porte bonheur, para-t-il !

Mais, attention, si c'est votre pied droit, cela porte malheur, para-t-il ! Alors si vous promenez votre chien, pensez ceux qui passeront derrière vous, emportez un petit sac pour mettre ses excréments, votre chien ne peut pas le faire, mais vous, oui !

Votre chien doit être tenu en laisse dans l'agglomération de Champigny.



Place du Chateau avec des trottoirs bien entretenus.

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
SUR L'ENTRETIEN
DES TROTTOIRS**
*Arrêt prescrivant
l'entretien des trottoirs*

du 1^{er} d cembre 2022.
Les propri taires ou locataires sont tenus d'entretenir l'espace au droit de leur habitation sur une largeur 1,20 m.

La taille des v g taux doit tre effectu e l'aplomb du domaine public. Les d chets doivent tre amen s en d chetterie.

NOS ÉCOLES

La nouvelle est tombée, le 3 février. La fermeture d'une classe est prévue à Champigny à la rentrée 2023, ainsi que celle de 43 autres classes du département.

Surprise et déception. Aurélie Rocher a sollicité et obtenu un rendez-vous avec le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Elle lui a expliqué la situation et a demandé de différer d'un an la décision, en espérant qu'à la rentrée 2024, le nombre d'enfants rentrant en maternelle permettrait d'atteindre le nombre requis pour conserver nos quatre classes.

Bien qu'il l'ait écoutée avec attention, il a maintenu sa décision de fermeture à ce jour.

Il manque très peu d'enfants pour éviter cette fermeture et on peut espérer que le retour à



Champigny d'enfants inscrits dans d'autres communes ou l'arrivée d'une ou plusieurs familles sur l'une des communes du RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal), Champigny, Léméré ou Assay nous permette de conserver les quatre classes.



Depuis 36 ans à votre service

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
TUBAGE
RAMONAGE
CLOISONS SECHES
ISOLATION
PEINTURE SUR TOIT**

NEUF & RESTAURATION

37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

TÉL. 02 47 58 72 57 - PORT. 06 19 18 49 35

Mail : sasmaunet@gmail.com - www.charpentecouverturesmaunet.fr

VENTE DIRECTE →

Spécialiste du Rosier
Fruiter et Ornement

EARL Pépinière Cailleau

02 47 95 79 94 - 06 81 79 25 98

Les Terres Noires
Route de Pouant
37120 ASSAY

Menuiserie - Ebénisterie - Bois - PVC - Alu
Eurl GARAND Ludovic

*Restauration de meubles anciens
Cuisines - Aménagement de combles
Portails bois - PVC - Alu*

Tél. 02 47 95 75 38 - 06 32 36 15 48
«Le Carroi Guérin» 37120 Léméré
ludoeurl@orange.fr



DE LA TOURAINNE ET DU POITOU

AGENCE DE RICHELIEU

30, rue Henri Proust - 37120 RICHELIEU

Tél. Agence 02 47 93 66 90

richelieu@ca-tourainepoitou.fr

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL DE LA TOURAINNE ET DU POITOU**

Charpente - Couverture - Maison Bois - Mobilier



Sarl MERLOT - Z.I Route de Chinon - 37120 RICHELIEU - 02 47 58 26 19

Atelier : charpente-bois-merlot.com - E-Boutique : wood-structure.com

L'ÉCOLE DES DEUX RIVIÈRES



La journée
jaune des
Grandes
Sections et
Cours
Préparatoire.

La rentrée s'est bien passée pour tous les élèves. Cette année, l'école accueille 42 élèves : 12 PS 10 MS 8 GS et 12 CP. Marie Bonnet est l'enseignante des PS-MS et travaille avec Manon Dumas. Marie Lévêque Naoures est l'enseignante des GS-CP et travaille avec Carole Jouffroy.

L'année scolaire 2021-2022

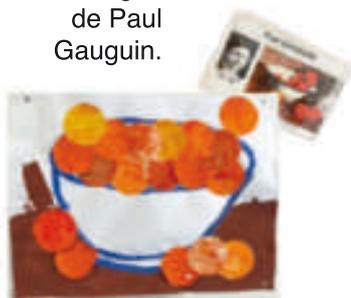
Journée à Terra Botanica. Dans le cadre de notre *projet nature*, nous sommes allés à Terra Botanica. Le matin, nous avons réalisé une chasse au trésor pour aider la lutine à retrouver les ingrédients dont elle avait besoin pour faire sa potion. L'après-midi, nous avons profité du parc et de ses attractions : nous avons fait un tour en barque. C'était une super journée !

Un grand merci aux municipalités ayant participé au financement de cette sortie (Anché, Assay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes et Lemeré).

La fête de l'école. Cette année, notre spectacle a eu lieu au Centre Montpensier de Champigny-sur-Veude. L'occasion de présenter aux familles notre travail sur la nature et la protection de l'environnement.

La bibliothèque. Nous avons participé à la journée *Arbroc ur* organisée par les

Les Petites
Sections et
les Moyennes
Sections
réinventent la
nature morte
aux oranges
de Paul
Gauguin.



bénévoles de la bibliothèque. Au cours de cette journée, nous avons adopté un arbre et découvert ses caractéristiques. Les PS MS ont adopté un frêne et les GS CP un séquoïa.

L'année scolaire 2022-2023

Projet couleurs. Tout au long de l'année, nous travaillons sur les couleurs. Il y a un thème par période : la couleur des émotions, Hervé Tullet (auteur-illustrateur), les mélanges de couleurs, voyages en couleurs et la couleur des animaux (camouflage).

Nous avons préparé nos déguisements pour le Défilé du Carnaval dans les rues de Champigny le 4 mai. Les enfants étaient heureux de montrer leur déguisement à leurs parents et au public bienveillant.



La journée rouge des Petites Sections et Moyennes Sections.

INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

Les inscriptions pour les enfants nés en 2020 débiteront au mois de mars.

Pour prendre rendez-vous, contactez l'école au 02 47 95 74 81 ou par mail ec.lesdeuxrivieres@gmail.com

**Tous nos projets ne pourraient être menés sans la mobilisation des familles aux différentes actions organisées par l'école et l'APE.
Au nom des élèves, merci !**

L'ECOLE MAURICE GENEVOIX DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Cette année, pour la rentrée 2022, il y a 35 élèves inscrits à l'école : 6 CE1, 9 CE2, 8 CM1 et 12 CM2.

Répartis sur 2 classes :

CE1-CE2 : Isabelle Brinet : 15

CM1-CM2 : Patrice Ory : 20

Partenariat avec la CCTVV (Communauté de Communes)

Comme chaque année la CCTVV offre pour chaque classe un spectacle : les 2 classes sont allées voir « Un pansement au cur » le 21 mars au Centre Montpensier.

Concours de poésies : l'école participe, depuis sa création, au concours de poésies organisé par la compagnie de théâtre « La Cie du Halo » en partenariat avec la CCTVV.

Partenariat avec la bibliothèque de Champigny

Création et mise en place d'une exposition visible à la bibliothèque « I tart Alécole » du 8 au 22 octobre. Le « Eat Art » est un courant artistique apparu dans les années 1960 sous l'impulsion de l'artiste Daniel Spoerri. Ce courant a pour fonction l'utilisation de l'aliment dans la création artistique.

BIP (Brigade d'Intervention Poétique) : lecture de poèmes dans l'école par les bénévoles tous les jours durant la semaine du 13 mars.

Action contre la faim



Créée en 1979, cette association loi 1901 est une organisation non-gouvernementale de solidarité internationale (ONG) *Action contre la Faim* lutte contre la faim dans le monde. Les conflits, les dérèglements climatiques, la pauvreté, les inégalités d'accès à l'eau, aux soins, sont autant de causes de la malnutrition. Leur mission est de sauver des vies en éliminant la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition, en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.

En participant à cette opération solidaire, les élèves peuvent ainsi mettre leur imagination et



Magnifiques masques et toiles réalisés par les enfants, venez nombreux les acheter le 26 mai !



leur créativité au service d'une noble cause. En plus d'être sensibilisés aux problématiques liées à la faim dans le monde, les élèves peuvent agir concrètement à leur niveau.

Leurs créations (masques, carte postales...) seront mises en vente à l'école le vendredi 26 mai de 13h30 à 18h30.

Cette vente est ouverte à tous !

Les enfants sont entièrement acteurs de cette action. Ils **produisent** les œuvres qui seront vendues, **préparent** des panneaux explicatifs sur la Côte d'Ivoire, **installeront** les stands, vous **serviront** de guides, **tiendront** la caisse et tenteront de répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite, cela sera bénéfique à la fois pour les enfants de l'école et pour lutter contre la faim dans le monde puisque l'intégralité de la recette est reversée à l'association.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Les BB lecteurs de 0 à 3 ans, avec leurs assistantes maternelles et leurs parents dans le cadre « des P'tits Bibs » .

Le thème de l'arbre nous a accompagnés tout au long de 2022. Depuis avril 2022 diverses activités se sont poursuivies sur ce sujet. Le 7 mai, en partenariat avec la CCTVV, nous recevions la *Cie Billenbois* pour le spectacle *l'Arbroscope* et la chorale des *P'tites Notes* qui nous a chanté les arbres devant un nombreux public.

Les arbres à l'honneur

En juin, l'exposition *Les Arbres* (travaux d'art plastique des écoles de Champigny, La Tour Saint Gelin et Ligré) s'est invitée à la bibliothèque. Le public est venu en nombre lors du vernissage le 17 juin. La journée *l'Arbrocur* avec les élèves des classes de Champigny a clôturé le thème.

Café de la bib

Le 21 mai, nous recevions pour un *Café de la bib*, Gabrielle Charaudeau pour son livre documentaire *Ma première histoire de la mode*.

Nous avons invité, pour un regard croisé, Cassandra Pinar (médaillée d'or nationale de la meilleure apprentie de France, catégorie *Prêt à porter*). Leurs interventions ont captivé le public !

Expositions, conférences...

En octobre 2022 dans le cadre du festival *Et si on en parlait* sur le thème *À table* chapeauté par la DDLLP, nous avons proposé diverses activités :

- Deux expositions, l'une, à la Chapelle des Surs des photographies de Florent Tanet « Sculptures ordinaires et culinaires », l'autre, à la bibliothèque réalisée par les élèves de l'école Maurice Genevoix « I tar Alécole ».

- Des lectures gourmandes par vos bibliothécaires.

- Deux conférences, l'une, sur *l'Art de manger à la renaissance* par Sophie Payen, l'autre sur le thème *Manger des insectes est-ce l'avenir ?* par David Giron, suivie d'une surprenante dégustation d'insectes.

Avec l'AVEC nous avons organisé le *Marché de Noël* le dimanche 11 décembre qui eut de nouveau un grand succès.

En mars 2023 dans le cadre du *Printemps des Poètes* sur le thème *Frontières*, les bibliothécaires sont allées lire chaque jour pendant une semaine des poèmes aux deux classes de l'école Maurice Genevoix.

Les nouveautés de la bibliothèque

Une page Facebook intitulée *Bibliothèque Champigny-sur-veude* a été créée. Vous pouvez la consulter pour prendre connaissance des diverses informations.

Depuis mars 2023, nous recevons une fois par mois les BB lecteurs (0 à 3 ans) avec leurs assistantes maternelles et leurs parents, dans le cadre « des Petits bibs ».

Des activités ludiques autour du livre pour les 3-6 ans sont proposées pendant les petites vacances scolaires (à partir d'avril).

venir

Café de la bib, rencontre de l'auteur avec dédicace.

Café coup de coeur échanges et papotage autour de nos lectures préférées du moment.

Nous participons au prix *Polars en Touraine Val de Loire* initié par la CCTVV. Cinq livres en lice sont empruntables à la bibliothèque. À vous de voter !



L'exposition « l'art Alécole », à la bibliothèque, par les élèves de l'école Maurice Genevoix.

Comme chaque année en novembre, nous renouvelerons notre participation au *Renaudot des lycéens* en partenariat avec la médiathèque de Loudun.

Depuis janvier, la bibliothèque municipale est ouverte :

En période scolaire : Mercredi 10h à 12h et 16h30 à 18h, samedi de 10h à 12h.

Pendant les vacances scolaires : Mercredi de 16h30 à 18h.

Fermée au mois d'août.

Désormais un catalogue en ligne est disponible pour vos réservations.

<http://champignysurveude.bibli.fr>

**EURL MAÇONNERIE
AUCLIN
37120 LEMERÉ
06 52 42 10 17
auclin.maconnerie@outlook.fr**

- Neuf/rénovation
- Jointoiment
- Ouverture/Pierre
- Construction de piscine
- Fondation/Dalle...



LES RÉALISATIONS DE VOTRE COMMUNE

Travaux de toiture à l'école des Deux Rivières

La réfection (avec désamiantage) de la partie la plus ancienne de la toiture de l'école des Deux rivières a été réalisée pendant les vacances de Pâques.

Ligne haute tension

L'enfouissement de la ligne haute tension de Chaveignes à Anché est réalisé par ENEDIS.

La maison du garde-barrière

La commune a acquis la maison du garde-barrière pour un euro symbolique. Les travaux de mise hors d'eau du bâtiment et de nettoyage des abords sont programmés. Une réflexion est en cours au sein de la municipalité sur le devenir de ce lieu.



La maison du garde-barrière après nettoyage du site.

LES PROJETS DE VOTRE COMMUNE

Espaces verts

Les travaux de fleurissement et d'entretien des espaces verts de la commune vont se poursuivre. Le parterre à l'entrée de la gare est en cours de réfection à la fois dans un objectif d'esthétique mais également de sécurité. Il est prévu de le garnir de plantes mellifères.

Les arbres morts ont été coupés et des plantations de jeunes arbres sont faites.

Deux projets sont en cours de réflexion, la plantation d'un verger communal et le lancement d'une opération *un bébé-un arbre*.

Réfection du pont sur la Veude

La réfection du pont sur la Veude (au niveau de l'ancienne pharmacie) a été réalisée sous l'égide du département.

Le pont date de 1956, il est dans le périmètre de la Sainte Chapelle. Il mesure 6 m de long 10,30 m de large, sa chaussée était composée d'un vieux béton bitumineux.

L'ouvrage avait subi les dommages de la pluie et des infiltrations dans les remblais :

- infiltrations sous le revêtement et les joints des trottoirs,

- infiltrations dans les montants des garde-corps qui avec le gel font gonfler le métal et le fissurent.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- le remplacement de l'étanchéité,
- le remplacement de la chaussée,
- le remplacement des revêtements des trottoirs,
- la mise en place d'échelons côté aval pour accéder à l'intrados (partie intérieure de la voûte) dans le cadre de la surveillance de l'ouvrage.

Nous sommes conscients de la gêne qui a été occasionnée, mais ces travaux ont permis d'anticiper tout risque avec des conséquences beaucoup plus importantes.

Le Centre Montpensier

Comme prévu, le projet de rénovation du Centre Montpensier est sur les rails, mais le chemin est encore long.

L'étude de préféabilité a été réalisée par l'ADAC en 2022. Le montant global des travaux a été estimé à 900 000 €. Il a été décidé également que l'apparence générale externe du centre ne serait pas modifiée, pour conserver le style innovant des années 80.

L'appel d'offre pour la maîtrise d'ouvrage a été lancé en novembre 2022.

Trois bureaux d'architectes ont été retenus et auditionnés en mars 2023 :

- *Baranger Architecte* à Châtellerault,
- *BVL Architecte* à Chinon,
- *FORALL* de Nantes.

Après l'audition des candidats, le bureau d'architectes *FORALL* a été retenu.

Les critères de choix ont été :

- la recherche de matériaux innovants pour l'isolation,

- la recherche du type de chauffage le plus adapté à l'utilisation de la salle (utilisation temporaire et souvent de courte durée),
- le respect et la valorisation de la structure générale du bâtiment,
- son ancrage dans l'environnement,
- la volonté de rendre compte et d'échanger avec la municipalité et les utilisateurs tout au long du processus.

Les prochaines étapes sur 2023 sont :

- réalisation de l'APS (avant-projet sommaire) qui définira les grandes lignes du projet,
- puis réalisation de l'APD (avant-projet détaillé).

Des réunions de concertation auront lieu tout au long avec les utilisateurs et des réunions publiques permettront de présenter l'avancée du projet.

Le 4^e trimestre 2023 sera consacré à la recherche des financements.

Si tout se déroule comme prévu, les travaux pourraient démarrer 2^e semestre 2024.

Le pont de la Veude lors des travaux.



Les projets d'envergure de l'assainissement

Depuis quelques années, la commune a engagé différentes actions sur son système d'assainissement.

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2019. Il a permis de constater les forces et les faiblesses de l'assainissement communal et d'établir un programme de travaux en conséquence.

La commune a donc entrepris la reconstruction de la station d'épuration devenue vieillissante, la réhabilitation du poste de refoulement principal, ainsi que la réhabilitation de certains réseaux d'assainissement. Le bureau d'étude *SAFEGE/Suez Consulting* assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux.

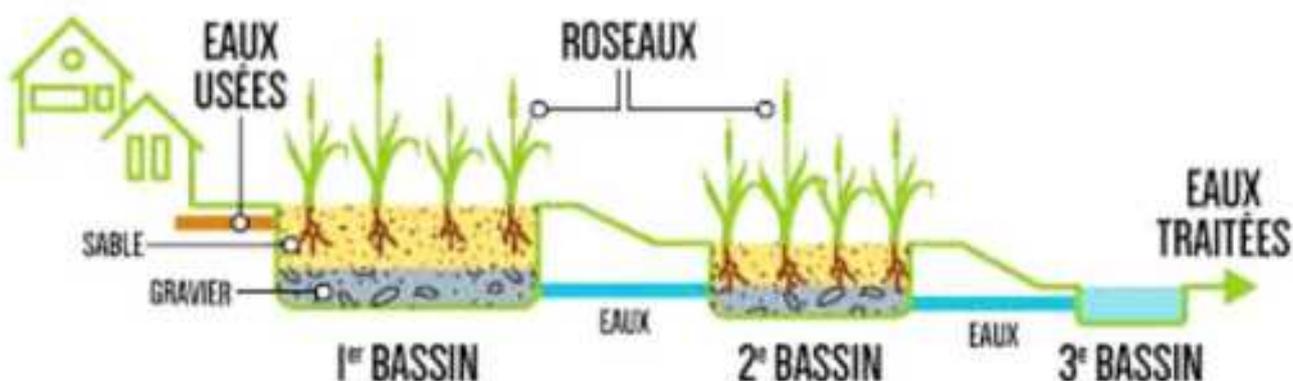
- La nouvelle station sera de type filtre planté de roseaux, une technique naturelle dont le principe est d'utiliser des plantes (macrophytes) pour épurer l'eau. Elle sera d'une capacité de 700 EH (Equivalent Habitant). L'entreprise attributaire des travaux est l'entreprise *ERSE* basée à Rochecorbon (37) pour un montant de 788 706,55 TTC. Le démarrage des travaux est prévu au début de l'été pour une période de 6 à 8 mois.

- La réhabilitation du poste de refoulement principal, rue du Gué, permettra de garantir son étanchéité, et la fiabilité de ses équipements de pompage des effluents directement vers la station. L'entreprise attributaire des travaux est l'entreprise

taire des travaux est l'entreprise *Fournié* basée à Sauzé-Vaussais (79) pour un montant de 99 001,00 TTC. Le démarrage des travaux est prévu au printemps pour une période de deux mois.

- Le renouvellement de certains tronçons du réseau d'assainissement sera quant à lui réalisé sur les rues Saint-Ladre, rue du Gué et rue des Bas Jardins. L'entreprise attributaire des travaux est l'*Entreprise Jérôme BTP* basée à Ballan-Miré (37) pour un montant de 211 875,12 TTC. Le démarrage des travaux est prévu au début de l'été pour une période de 6 à 8 mois.

Rédaction par Mathieu Bouchet, maître d'œuvre de la SAFEGE.



LE BUDGET MUNICIPAL

Comment est constitué un budget communal : recettes et dépenses ?

Le budget communal fonctionne comme votre propre budget. C'est un équilibre à trouver entre les recettes et les dépenses.

Votre budget comprend :

Votre budget de fonctionnement, ce sont les dépenses courantes (l'alimentation, l'électricité, les dépenses de santé, les vacances...).
 Votre budget d'investissement, ce sont des dépenses importantes qui vont durer dans le temps (acquisition de véhicules, remboursement de vos emprunts, nouveau mobilier, installation de chauffage).
 Vos recettes proviennent essentiellement du ou des salaires du ménage, des allocations, des retraites ou des loyers versés par vos locataires et sont affectées soit au fonctionnement soit à l'investissement.

Le budget de la commune est constitué de :

Un budget de fonctionnement qui comprend :

- Les dépenses :
 les charges à caractère général (fluides, énergie, locations, maintenance, assurances, impôts),

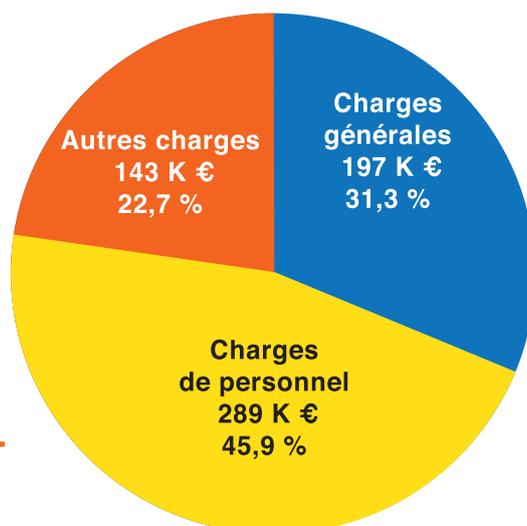
les charges de personnel (salaires, indemnités, cotisations sociales), les autres charges (intérêts des emprunts, participation obligatoire).

- Les recettes :
 atténuation de charges, produits généraux, fiscalité, dotations de l'état, revenus des immeubles, produits exceptionnels, résultat reporté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.
 Il clôt le cycle budgétaire annuel. Il est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il est approuvé en tout point conforme au compte de gestion du comptable.
 Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année y sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES EN 2022, en milliers d'euros (K)



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement plus faible que l'an passé et permettant de couvrir tout juste le besoin de financement.
 Pour l'exercice 2022, l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement permettent de dégager un résultat de 48 845,75 €, soit un résultat cumulé avec le résultat de 2021, de 123 721,98 €, permettant de couvrir le besoin de financement s'élevant à 61 897,00 €.
 Le résultat de fonctionnement reporté en 2023 sera donc de 61 824,98 € contre 74 876,23 € en 2022 (soit une baisse de 17 % environ).

Produits des services et du domaine

Ce chapitre regroupe les concessions de cimetières, les droits et redevances d'occupation du domaine public, les prestations de services (bibliothèque, cantine, périscolaire) et les produits afférents aux activités annexes (mise à disposition de personnel au SIAEP et à la CCTVV).

Impôts et taxes

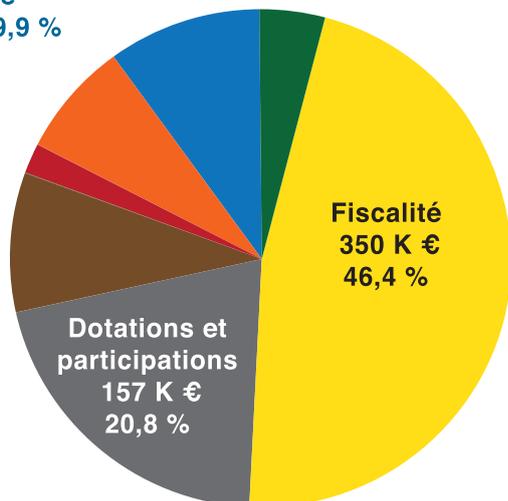
Ce chapitre regroupe notamment les produits des contributions directes et les attributions de compensation de la communauté de communes.

Résultat antérieur reporté
75 K € / 9,9 %

Produits exceptionnels
56 K € / 7,5 %

Remboursement de charges
14 K € / 1,8 %

Locations
69 K € / 9,2 %



Produits de services
32 K € / 4,2 %

Les produits de la fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement, soit environ 51,48 %. Une légère hausse de la fiscalité permet d'améliorer le résultat financier du budget principal et de contribuer aux dépenses d'investissements.

Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes. Les dotations de l'Etat, après avoir connu une forte baisse sur plusieurs années, stagnent depuis 2019.

Revenus des immeubles

La commune est propriétaire. Il faut cependant préciser que d'importantes dépenses d'entretien sont à envisager ! C'est pourquoi la municipalité a fait le choix de mettre en vente quelques logements, sur les conseils de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses

d'investissement réalisées au cours de l'année 2022 s'élèvent à 229 317,98 € et se répartissent de la façon suivante :

- Matériel divers : 38 599,88 €.
- Bâtiments : 18 020,73 €
- Voirie : 9 936,47 €
- Eclairage public : 10 798,53 €
- Salle des fêtes : 2 375,44 €
- Dépenses diverses : 46 642,14 €
- Résultat reporté : 102 944,79 €
- Les dépenses à hauteur de 46 642,14 € comprennent : le remboursement du capital de la dette pour un montant de 42 585,44 €.

Les recettes d'investissement

- Les principales recettes d'investissement perçues au cours de l'année 2022 sont :
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 72 481,79 €
 - FCTVA : 12 844,71 €
 - Taxe d'aménagement : 5 463,48 €
 - Subvention départementale : 15 291,00 €
 - Divers : 25 340,00 €

Montant (€)	2020	2021	2022
Epargne nette	7 227,62	38 161,85	6 260,31

Au 31 décembre 2022, les restes à réaliser s'élèvent à 36 000,00 € et comprennent les subventions déjà notifiées.

L'épargne

La situation financière de la commune peut être illustrée à travers la capacité d'autofinancement. L'épargne brute représente la capacité d'auto-financement que dégage la commune pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette).

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Pour l'exercice 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées s'élève à 1 050 985,98 €.

LE BUDGET MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Produits de la fiscalité

L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression de la TH sur l'habitation principale à compter de 2023.

À compter de 2023, la TH est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », et son taux doit être voté annuellement.

Le coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives pour 2023 est fixé à 1.071, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Les bases d'imposition prévisionnelles s'établissent :

- Pour les locaux pros, à partir de révisions des valeurs locatives menée depuis 2017
- Pour les autres locaux, après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières (7.1%)

L'article 55 de la loi de finances pour 2023 supprime, pour les EPCI, la CVAE sur 2 ans. En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter, à compter de 2023, une fraction de TVA permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de CVAE à l'euro près, ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée chaque année

sur le territoire national.

Par conséquent, la municipalité envisage une augmentation des taux d'imposition qui seront fixés comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 30,43 % contre 29,29 % en 2022.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNPB) : 35,24 % contre 34,72 % en 2022.
- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10 % contre 7,30 %

Dotation globale de fonctionnement

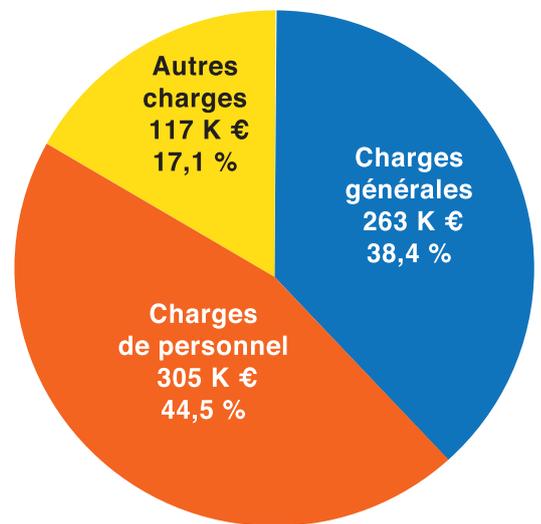
La Loi de finances 2022 prévoit une stabilité des crédits de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF d'une commune peut toutefois fluctuer en fonction de l'évolution de sa population. Il est donc proposé de maintenir son montant à même niveau qu'en 2021.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les opérations prévues :

- Acquisition de matériels, montant alloué : 33 400 € (acquisition de bordures en bois, portiques, petits matériels divers).
- Acquisition de matériels de voirie, montant alloué :



D PENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES 2023, en milliers d'euros (K)

26 000 € (sécurisation des entrées de bourg dont achats de panneaux signalétiques et autres investissements et réfection partielle de la rue de Monteneau).

- Mise aux normes des bâtiments communaux, montant alloué : 41 695 € (réfection partielle de la toiture de l'école maternelle et mise aux normes des éclairages dans les bâtiments).
- Modernisation de l'éclairage public : montant alloué : 11 636 € (un plan pluriannuel d'investissement sera mis en place pour remplacer les luminaires à ampoule de mercure par des LED, en commençant par les parkings publics).
- Cimetière, montant alloué : 3 050 €.
- Travaux de la salle des fêtes, montant alloué : 15 000 €.

À ces opérations d'équipement (montant des opérations 130 781,00 €), il convient d'ajouter :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 42 500,00 €.
- Une provision pour dépôts et cautionnements versés pour un montant de 1 000 €.

Produits des services

55 K € / 7,3 %

Résultat antérieur reporté

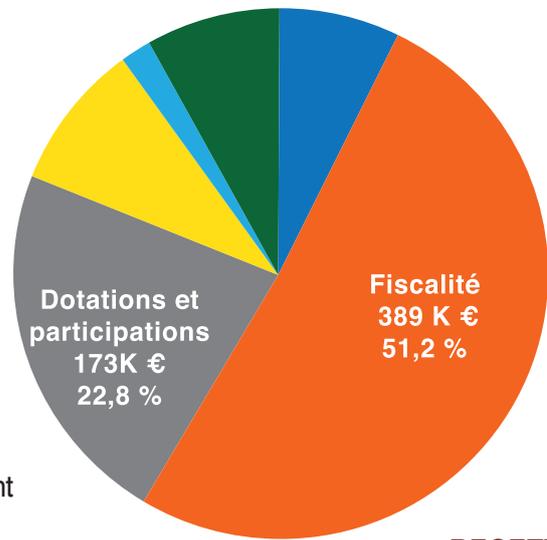
62 K € / 8,1 %

Autres produits

14 K € / 1,8 %

Locations

67 K € / 8,8 %



RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES 2023, en milliers d'euros (K)

- Diverses acquisitions pour un montant de 18 828,00 €.
 - Résultat reporté pour un montant de 97 897,00 €.
- Au total, le Budget Primitif 2023 affiche des dépenses d'investissement à hauteur de 290 406,00 €.

Recettes d'investissement

Recettes d'équipement, 34 809,00 € :

- FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : 14 000,00 €.
- Taxe d'aménagement : 4 000 €.
- Subventions de l'Etat : 16 809 €.

Recettes financières : 138 397,00 € :

- Affectation du résultat : 61 897,00 €.
- Emprunts et dettes 1 000,00 €.
- Produits de cession 75 500,00 €.

Recettes d'ordre : 81 200,00 €.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COMPTE

ADMINISTRATIF 2022

L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement dégage un résultat de 9 457,99 €, soit un résultat cumulé de 72 586,98 €.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à l'entretien des réseaux.

Les recettes de fonctionne-

ment proviennent des redevances.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 140 986,17 € et le résultat cumulé de 183 477,58 €.

Les dépenses d'investissement (dotations aux amortissements des subventions et études pour la construction de la future station) s'élèvent à 58 664,46 €.

Les recettes d'investissement (dotations aux amortissements, résultat antérieur reporté et le versement d'un acompte de subvention sur les travaux à venir) s'élèvent à 199 650,63 €.

BUDGET PRIMITIF 2023

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 416 064,56 € et se justifient comme suit :

Les dépenses de fonctionnement (chaulage des boues, entretien des réseaux, dotations aux amortissements) s'équilibrent à 145 086,98 €.

Les recettes de fonctionnement (redevances et résultat reporté) s'élèvent à 145 086,98 €.

L'équilibre de cette section permet de verser 52 000,00 € à la section d'investissement.

Le Conseil a voté une augmentation annuelle de 1,5 % sur l'abonnement et la consommation pour financer

la construction de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 1 270 977,58 €.

Les dépenses d'investissement sont liées à la construction de la station d'épuration, d'un montant prévisionnel de 900 000,00 € HT (incluant les travaux, la préparation du terrain et le démantèlement de la station existante ainsi que les travaux de remise aux normes du réseau pour un montant HT de 200 000,00 €) et à la remise aux normes du poste de relevage dans la rue du Gué pour un montant de 82 501,00 € HT. Le reste des dépenses est lié à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de préparation du chantier. Les recettes d'investissement proviennent des subventions espérées pour la construction de la nouvelle station d'épuration : 40 % de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 30 % de l'Etat via la DETR* ainsi que d'un emprunt à contracter d'un montant estimé à 290 000,00 €.

*DETR : Dotation aux équipements dans les territoires ruraux (tat).

LES CASTORS un patrimoine naturel campinois

Il y a un lieu à Champigny, où les automobilistes s'arrêtent pour regarder, les grands parents et les petits enfants viennent à vélo, les randonneurs font une pause, c'est le barrage des castors, juste en amont du pont de Châtre sur la Veude, au bout de l'allée Soutine. Ce barrage existait depuis sept-huit ans, il n'avait plus bougé pendant des années, sa hauteur ne dépassant pas une trentaine de centimètres. Il y a 2 ans, la construction a repris et il s'est alors levé de façon importante. Que s'est-il passé, entre temps ? Essayons de mieux connaître les castors pour imaginer des hypothèses.

À quoi ressemble le castor ?

Une description s'impose car il est rarement visible même la tombée de la nuit. Le castor est le plus grand rongeur d'Europe. Il peut mesurer 1,35 m et son poids est compris entre 13 et 35 kg. Il est de couleur blond roux-marron foncé. Sa denture est caractérisée par la présence d'une seule paire d'incisives très développées. Ses dents orange (comme celles du ragondin) sont dures et très coupantes. Ses pattes avant sont munies de griffes qui jouent également le rôle de mains

Le barrage de Châtre.



tandis que celles de derrière sont palmées, lui permettant ainsi de nager. Ce qui caractérise le castor et le différencie de ses cousins, le ragondin et le rat musqué, est sa large queue aplatie, abondamment recouverte de caillottes. Cette queue lui permet de nager rapidement et sert à prévenir ses congénères d'un danger en la tapant violemment sur l'eau.

Quel est son lieu de vie ?

Le castor est un animal semi-aquatique, il habite dans les cours d'eau, les lacs et les étangs. Il construit une hutte (ou tanière) sous l'eau, généralement appuyée à la berge où il vit en petits groupes familiaux. Cette hutte est construite avec des branches de bois et de la terre, elle est composée d'une entrée et de deux chambres. L'accès s'y fait essentiellement sous l'eau. L'intérieur de la loge, il laboure un nid douillet recouvert d'une litière pour y dormir et élever ses petits. Afin de renouveler l'air et de sécuriser sa litière, le castor entre dans sa hutte des conduits d'aération.

Le castor n'est pas à l'aise sur terre, mais il doit s'y rendre pour y chercher sa nourriture. Le barrage lui permet d'avoir une hauteur d'eau suffisante pour pouvoir se déplacer et de garder l'entrée de sa hutte sous l'eau. Le barrage s'appuie sur un obstacle naturel : rattrapement de la rivière, grosse pierre, tronc tombé. Les castors apportent les matériaux de construction, arbres, pierres et rendent le barrage étanche en appliquant de la boue.

Dès que le niveau d'eau diminue et que le courant augmente, le castor intervient immédiatement pour réparer le barrage et cela autant de fois qu'il faut.



Le barrage avec le siphon.

Que mange-t-il ?

Le castor est herbivore et son régime alimentaire se compose de corces, de tiges, de bourgeons, de plantes aquatiques, de feuilles d'arbres et d'arbustes.

Comment est la vie familiale des castors ?

Les castors atteignent leur maturité sexuelle autour de 3 ans pour les mâles et 2 ans pour les femelles. C'est alors que les jeunes castors doivent quitter la hutte familiale pour fonder leur propre foyer qui se trouve généralement sur la même rivière, soit en amont soit en aval du barrage parental.

Les castors sont monogames, les couples qui se forment resteront unis toute leur vie.

L'accouplement a lieu chaque année, au mois de janvier ou février. Les femelles donnent naissance deux à quatre petits au mois de juin, qu'elles allaitent pendant 6 à 8 semaines. Jusqu'à leur maturité sexuelle, les jeunes castors peuvent rester auprès des parents, même s'il y a eu d'autres portées. La durée de vie du castor européen est de 7 à 8 ans.

Qu'a-t-il pu se passer au niveau des castors de Châtre ?

Pourquoi, la construction du barrage s'est-elle arrêtée brusquement avant de reprendre plusieurs années après ? Dans la période où le barrage a cessé de monter, un castor mort avait été trouvé sur l'allée Soutine, marquant certainement l'arrêt de l'installation d'une famille sur place. Il est peu probable, compte tenu de la faible durée de vie du castor que le survivant du couple ait refait sa vie, mais

très vraisemblablement, c'est un jeune couple qui s'est installé. Il est possible que l'année prochaine ou dans 2 ans, un autre barrage apparaisse sur la Veude.

Les castors, espèce utile ou nuisible ?

Bien sûr, des nuisances à court terme existent et gênent les riverains, inondations des chemins, des peupleraies et des champs. Des aménagements adaptés peuvent être faits, pour diminuer ces nuisances, sur demande aux autorités. Un siphon a été mis au barrage de Châtre pour baisser le niveau de l'eau.

Cependant dans une période où l'eau devient une denrée rare, la création d'une zone de rétention où l'eau pourra s'infiltrer et enrichir les nappes souterraines, ne peut être que recherchée. Ces zones humides permettent le développement de la biodiversité en revitalisant les cours d'eau, permettant d'améliorer la vie sauvage du fleuve et sa restauration écologique.

Le castor est une espèce protégée. La destruction des barrages est passible d'une amende importante, pouvant s'élever à plusieurs milliers d'euros.

Le castor européen.



LE SYNDICAT DE RIVIÈRES VAL DE VIENNE (EX SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU)



Le syndicat de Rivières Val de Vienne a pour objet la restauration des cours d'eau. Le territoire comprend tous les affluents de la Vienne dont les principaux sont la Veude, le Mâble, la Manse, la Bourouse, la Veude de Ponçay, le Réveillon, le Ruau et l'Arceau.

Les travaux de restauration du Mâble sont prévus depuis plus d'un an, les pierres sont déjà sur place en grande quantité. Pour des contraintes administratives, ces travaux ne démarreront finalement qu'en septembre.

Pourquoi restaurer le Mâble ?

La restauration pratiquée par le Syndicat de Rivières Val de Vienne vise à tendre vers le bon état écologique des cours d'eau, objectif donné par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. En effet, de multiples activités humaines ont progressivement détérioré la qualité des ruisseaux, vecteurs d'une eau de bonne qualité.

À la suite d'une étude du Mâble, les travaux projettent ici la diversification des faciès d'écoulement (alternance de zones lentes et de zones plus courantes) et des habitats pour la faune, la réduction de l'envasement, le maintien d'une eau plus fraîche et de meilleure

Radier cr
entre deux
fosses
(la Veude à
Chaveignes,
2021)



qualité grâce à l'épuration naturelle réalisée par la rivière. En fait, il s'agit de redonner au Mâble les outils pour fonctionner plus naturellement, en réalisant les travaux sur 950 m en amont du pont de la RD749, le long du plan d'eau communal, de la prairie et près de la peupleraie.

Quelle est la qualité biologique du Mâble ?

Le 13 juin 2022, une pêche de comptable piscicole a été menée par la *Fédération de pêche 37* afin de faire un état des lieux du peuplement avant travaux. Selon la méthode normalisée de calcul de l'Indice Poisson Rivière (IPR), le Mâble présente actuellement une mauvaise qualité, liée d'une part à l'absence d'espèces rhéophiles (aimant les eaux rapides) et lithophiles (dépendant des fonds pierreux) ainsi qu'à une surdensité de gardons.

Que sont ces travaux de « restauration du lit » ?

Le lit du Mâble est largement surdimensionné par rapport au débit qui y transite. Cela engendre un dépôt important de matières fines que le courant, trop faible, ne peut emporter : le lit s'envase. Ce phénomène est accentué par la pente extrêmement faible du site : 55 cm de dénivelé pour 950 mètres linéaires, soit 0,06% de pente. Les travaux consisteront ici à former des rétrécissements ponctuels du lit, par la mise en place de banquettes alternes rive droite / rive gauche, ce qui redonnera une légère sinuosité aux écoulements.

Aussi, le transport sédimentaire qui s'opère naturellement dans un cours d'eau forme des zones de dépôt et des zones d'érosion. Les opérations de curages pratiquées pendant quelques décennies ont retiré ces matériaux. Les travaux consisteront donc à rapporter ces



matériaux dans le lit (pierres, blocs). Aussi, cinq zones d'écoulements dynamiques à très faible profondeur seront reconstituées : il s'agit des radiers, qui alternent avec des zones plus profondes, les fosses.

Des blocs disposés dans le lit casseront les écoulements et constitueront des zones de caches. Certaines branches actuellement présentes dans le lit seront laissées sur place lorsqu'elles ne présentent pas de risque de former un bouchon, elles constituent des zones d'habitats pour la faune.

Combien cela va-t-il coûter ?

Le coût total des travaux est de 77 469 TTC, financés par le syndicat, qui est subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département. Les 20 % de reste à charge correspondent aux cotisations des communautés de communes adhérentes.

Comment les riverains sont-ils concernés ?

Les riverains impliqués par le linéaire de travaux ont tous été rencontrés individuellement par la technicienne de rivières en charge des travaux. Leur compréhension du projet et leur accord pour accéder au lit du Mâble est indispensable, l'entretien des berges (taille des branches, débroussaillage, enlèvement des encombres et élagage des branches dangereuses) est un devoir de tous les propriétaires des parcelles riveraines des ruisseaux.

Y-a-t-il des risques d'inondation du bourg ?

Le dimensionnement des travaux tient compte du risque d'inondation que connaît la commune. Les banquettes seront suffisamment basses pour permettre leur immersion à la moindre montée du niveau de l'eau, et il est prévu seulement 5 radiers (au lieu d'une vingtaine) afin de ne pas rehausser la ligne d'eau de façon trop importante. Lorsque les usages riverains le permettent, les berges seront terrassées en pente douce afin de favoriser l'expansion latérale du volume d'eau en période de fortes précipitations plutôt que l'écoulement rapide des eaux en l'aval vers le bourg. Le débordement du Mâble dans les parcelles riveraines, en amont du bourg, serait la solution la plus efficace pour éviter l'inondation du bourg.

Et après ?

L'hiver suivant le chantier, quelques arbres et arbustes seront replantés afin de reconstituer la végétation des berges. Le site sera surveillé régulièrement par la technicienne et des mesures de suivi de la qualité du peuplement piscicole seront renouvelées régulièrement, dans les mêmes conditions que celle réalisée avant travaux en 2022 afin d'évaluer l'efficacité des travaux.

Marylou MECHIN (technicienne de rivières – manse.
marylou@orange.fr ou 07 86 60 46 05).
www.rivieresvaldeviennne.fr

Création d'une banquette pour réduire ponctuellement la largeur du lit (la Veude à Chaveignes, 2021)

Jardinerie
LIVOIREAU



Bruno MAILLET

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h15
et de 14h à 19h
Le Dimanche matin de 9h à 12h30

Route de Châtellerault - 37120 BRAYE-SOUS-FAYE
02 47 58 24 02 - 06 08 13 44 07
bruno.maillet@orange.fr

Location de plantes pour cérémonie
(Officielle ou privée)

Pépinière
Plantes à massif et fleuries
Poteries - Graines



Plantes méditerranéennes

Articles funéraires

**CHARPENTE
COUVERTURE
OSSATURE BOIS
ZINGUERIE
RAMONAGE**



**SARL
BERTHONNEAU**

SAINT GERMAIN
SUR VIENNE

06 69 50 83 90

*Les Produits
de Julie*

*Marechaux
Julie*

*La Vallée
37120 Chevignay
0619829643*

*Jeune de l'Agriculture
Certifié à Bio
Valeurs Environnementales*

*marechaux37@orange.fr
Pâtisseries / Desserts
Les Produits de Julie*

**Venez découvrir
nos huiles, farines, œufs, asperges...**

PLOMBERIE • CHAUFFAGE

Neuf & Rénovation

SOREAU Olivier



**Entretien • Dépannage
Ramonage**

Le Puy de Grassy - 37120 ASSAY
02 47 95 50 72 • 06 61 77 45 70

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE SANITAIRE**

**INSTALLATION
ET DÉPANNAGE**



**Hervé
ROBIN**

POMPE À CHALEUR - ADOUCISSEUR D'EAU - RAMONAGE

02 47 58 36 24 - 06 19 11 53 48
hrobin@nordnet.fr

LE BOIS BARRAULT - 37120 BRASLOU

LIAIGRE
SARL de 2 personnes



www.liaigre.fr

1 rue de la Chapelle - 37440 Fontaine - 37000 Chartres (sur route)

AD

Anthony Durand

Maitre Plombier & Chauffage

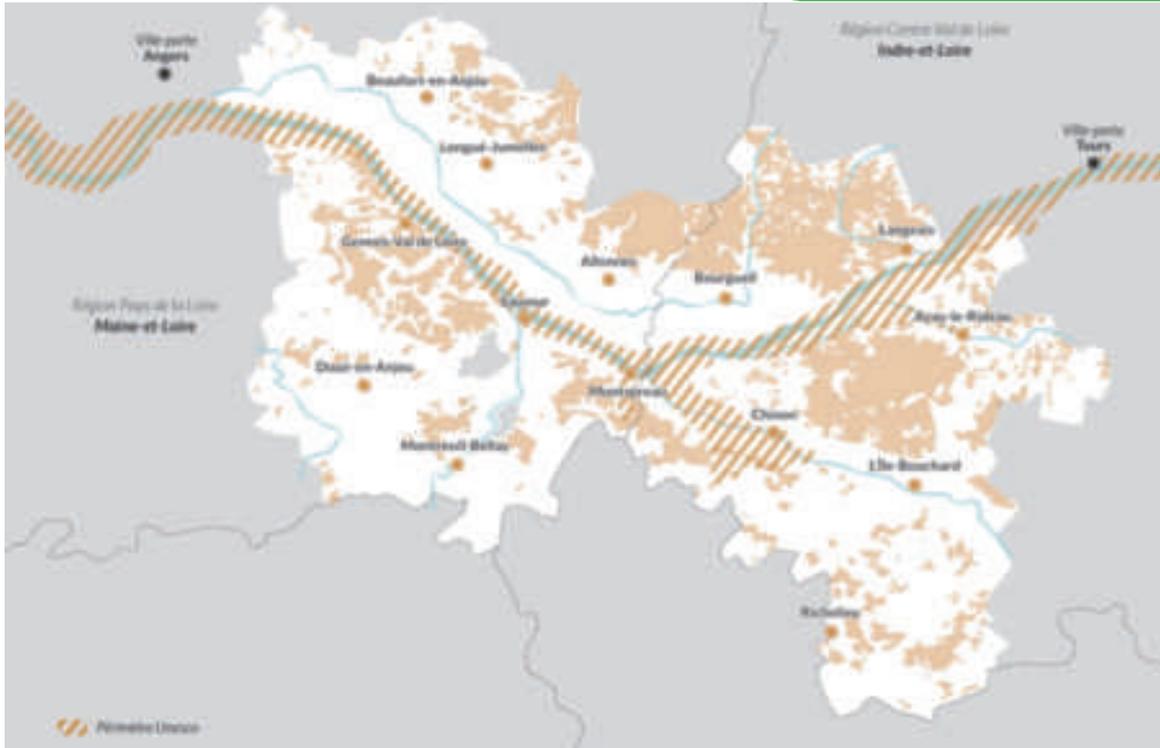
3 La Colline 37100 Mayet

ad@anthonydurand.com

06 76 00 01 30

www.anthonydurand.com

Entrepreneur
Plombier
Chauffagiste
Maitre de l'Art



Carte du Parc Naturel Régional entre Tours et Angers.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL

Entre Tours et Angers, le PNR, dont fait partie notre commune, s'étend sur 277 063 hectares du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire. Il s'est construit autour d'un patrimoine naturel et culturel reconnu, qu'il protège et valorise en concertation avec ses collectivités membres et ses partenaires.

Créé le 30 mai 1996, il fait partie des 56 PNR de France. Ces territoires ruraux habités sont reconnus au niveau national pour la qualité de leurs patrimoines, remarquables mais fragiles.

Le Parc Loire-Anjou-Touraine travaille au côté des collectivités, associations et partenaires locaux dans une dynamique de préservation des patrimoines et de développement local.

Il regroupe 205 485 habitants de 116 communes et s'étend entre deux « villes portes », la communauté urbaine Angers Loire Métropole et la Métropole Tours Val de Loire.

La Loire est l'un des symboles naturels et culturels du Parc. Elle traverse le territoire de Tours à Angers et est rejointe par ses affluents : le Cher, l'Indre, la Vienne, le Thouet et l'Authon. De ces confluents sont nés des paysages remarquables, liés à l'activité humaine.

Des sites emblématiques de l'Histoire de France sont associés à la Loire, châteaux, églises... Le Val de Loire est aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des « paysages culturels ». Cette inscription témoigne du caractère remarquable de ce territoire où bâti d'exception et biodiversité s'harmonisent parfaitement.

Missions du PNR

Le Parc Loire-Anjou-Touraine accompagne les collectivités, particuliers, acteurs économiques et associations, dans leurs projets et les aide à trouver des financements et à valoriser leur entreprise.

Les agents du Parc interviennent surtout auprès des collectivités sur des sujets tels que : l'aménagement paysager, l'urbanisme,

Village troglodytique de Turquant.



© PNRLAT-Michel Maitei

Besoin de vous ressourcer ?

Gîte & Chambres d'hôte
Lieu de La Pataudière
37120 Champigny-Sur-Veude

Logis de la Pataudière



Reservez au 06 62 59 72 87 • contact@lapataudiere.com
www.lapataudiere.com

VALINIERE VILLAGE

Superbe gîte pour six personnes dans une ferme du XIXe avec un vaste terrain privatif sans vis à vis dominant la colline. Piscine chauffée privative, court de tennis en terre battue privative.

Vous serez éblouis par la vue époustouflante qui séduit le regard dès l'arrivée. La maison est très confortable et adaptée à tout visiteur prêt à voyager et à plonger dans la nature, le goût, la détente et les arts!

Pour information : www.valinierevillage.com
contact@valinierevillage.com tel 0033 6 65305762



ELECTRICITE GENERALE

Fixe: 06 72 42 33 66 - 06 99 59 85 74
3, La Cour de Noye 37120 CHAVEIGNES

DURAND David SASU

Installation - Neuf - Rénovation - Dépannage
Mise en conformité
Maintenance de portail - VMC - Chauffage

Site: www.electrictedurand.com - Email: contact@electrictedurand.com

MAISON FUNÉRAIRE RANCHÉ

POMPES FUNÉBRES - FUNÉRAIRIUM 7j/7 - 24h/24

TRANSPORT DE CORPS
MISE EN BIÈRE À DOMICILE / FUNÉRAIRIUM
ORGANISATION DES OBSEQUES
CONTRATS OBSEQUES

07 72 24 37 63

14, av. Aristide-Gigot - 36, rue Hug. St. Laurent - 46, rue de Landreau
N.128 LESTROS-MOUTERS - N.300 LOUDES - 37120 CHAVEIGNES

Peinture - Ravalement de façade - Revêtement mur et sol - Vitrierie - survitrage - Double vitrage

Neuf et Rénovation

Loïc Guérin
2 La Forge
37120 CHAVEIGNES

06 99 59 85 74



LE JARDIN DES ABEILLES

Vente directe de légumes de saison



Jean-Paul BUFFETEAU
06 79 17 91 20

26, rue des Noyaux 37240 CHAMPFONTAINE SUR VEUDE

IMPRIMERIE BERTON

la mise en place de plan climat air énergie territorial, le développement de filières alimentaires de proximité ou encore la gestion de la biodiversité.

L'équipe technique possède une bonne connaissance du territoire et des enjeux locaux. Elle est à même de vous orienter vers des pistes de financement et peut vous accompagner pendant la durée de votre projet.

Le Parc peut aider les collectivités à bénéficier de subventions particulières dans le cadre d'actions liées à la charte du Parc.

Des exemples ?

En 2015 et 2016, 885 000 ont été déployés sur 9 projets communaux et intercommunaux suite à une réponse à un appel à projet du ministère en charge de la transition énergétique, coordonnée par le Parc.

Depuis 2013, le *Contrat nature*, dispositif régional des Pays de la Loire a permis à 7 communes ainsi qu'au département de Maine-et-Loire de restaurer des milieux naturels dédiés à présent au pâturage.

Le Parc est un lieu de rencontre et de construction de projets communs et partagés. Parce que son action vise avant tout à valoriser et préserver les patrimoines locaux au



© Christophe Peiteau_PNRLAT

sens large, il monte et crée des projets au plus près du territoire en associant une diversité d'acteurs locaux : collectivités, associations, acteurs économiques,

Le Parc Loire-Anjou-Touraine contribue à la préservation du cadre de vie et à son attractivité, il œuvre au quotidien pour préserver le cadre de vie qui fait la spécificité du territoire en associant un paysage et un bâti remarquable. Il mène des actions de restauration du bâti ancien, valorise les initiatives économiques vertueuses ou encore participe à la restauration de zones naturelles favorables à la biodiversité.

Les vignobles, des paysages attractifs pour de belles randonnées vélo.

LE PAYS DU CHINONNAIS

Le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, créé en 1997, s'étend sur un territoire représentant l'espace géographique de deux intercommunalités, que sont la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CC TVV).

Ce territoire qui regroupe 59 communes pour 49 636 habitants, présente une cohésion géographique, économique, culturelle, sociale, et économique essentielle à la réalisation d'un développement économique et durable commun. Son siège administratif est situé sur la commune de l'Ile Bouchard : carrefour stratégique entre les villes d'Avoine/

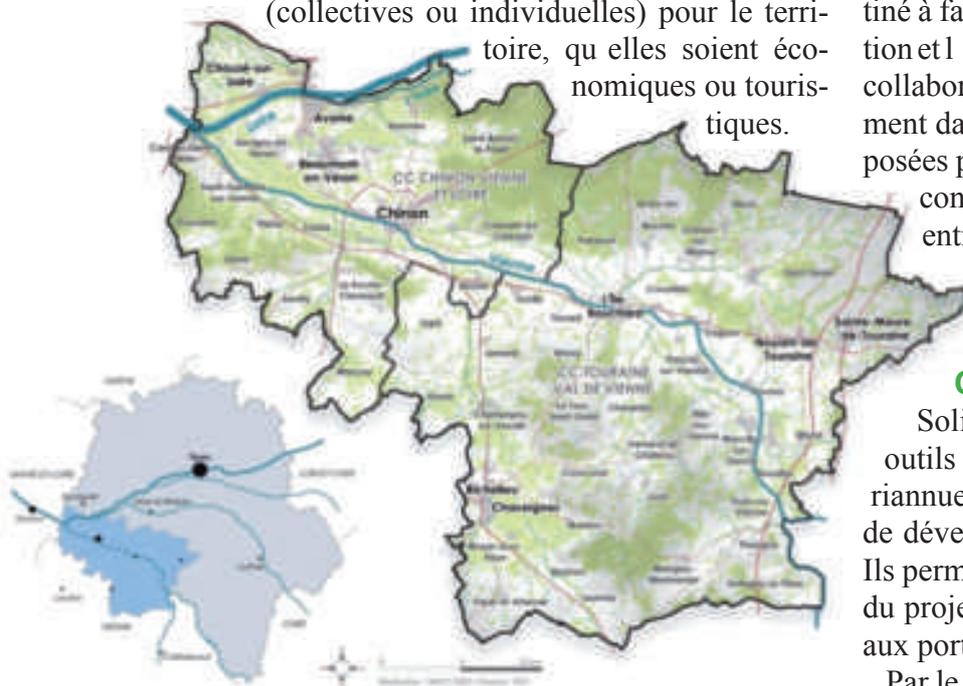
Chinon, Sainte-Maure-de-Touraine et Richelieu.

Il est administré par des élus désignés par les deux communautés de communes ainsi que des conseillers départementaux du territoire, à travers un « Comité syndical ». Un « Bureau » a la charge d'analyser et de préparer les dossiers avant un passage en « Comité syndical ».

Le Président du Pays du Chinonais est Gilles Mortier. Il est l'organe exécutif de la structure. Il organise notamment la tenue des comités syndicaux et bureaux. Dans le cadre de sa mission, il est assisté par une équipe technique chargée de mettre en œuvre les décisions des élus.

Aides dans le développement économique et durable commun

Le FEADER. Un programme européen visant à soutenir les projets innovants en zones rurales, financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), sous l'autorité administrative de la Région Centre Val-de-Loire. Actuellement, notre stratégie « L'innovation comme levier d'attractivité et de compétitivité du Chinonais » sert de laboratoire d'expérimentation à des initiatives particulièrement attractives (collectives ou individuelles) pour le territoire, qu'elles soient économiques ou touristiques.



Carte du Pays du Chinonais.

Le LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale), soutenu par le FEADER, a pour principales actions :

- Stratégie de développement local intégrée et multisectorielle,
- Innovation et ou expérimentation,
- Mise en réseau d'acteurs publics et privés,
- Coopération,
- Démarche ascendante.

Pour qui ? Pour tous (collectivités locales, entreprises et associations)

Cot EnR. Dispositif visant à développer les Énergies Renouvelables (EnR) à travers un accompagnement et un financement des projets d'installations de production de chaleur. Il s'inscrit pleinement dans l'Agenda21 du Pays.

Quels sont les objectifs pour le territoire ?

- Promouvoir les EnR thermiques auprès des acteurs publics et privés,
 - Initier au moins 10 installations d'énergies renouvelables thermiques à l'échelle des deux territoires, dont hors bois-énergie.
- Pour qui ? Pour les collectivités locales, entreprises, copropriétés, agriculteurs, établissements de santé, tourisme, associations.

« À vos ID ». C'est un dispositif de subventions de la Région adossé au CRST, destiné à faire émerger et à soutenir la structuration et l'expérimentation d'actions nouvelles, collaboratives et porteuses de développement dans les territoires. Les initiatives proposées peuvent dépasser l'échelle du Pays et contribuer à des projets de coopération entre territoires. Pour qui ? Pour les associations, sociétés coopératives, groupements, collectivités.

CRST. Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) sont des outils d'accompagnement financier pluriannuel qui s'inscrivent dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Ils permettent la mise en œuvre des objectifs du projet de territoire et apportent des aides aux porteurs de projets.

Par le biais d'un contrat, la Région Centre-Val de Loire contribue à l'aménagement équilibré du Pays du Chinonais, en accompagnant dans la durée le développement du territoire. Le CRST permet de soutenir principalement des investissements publics, ainsi que des projets privés (domaines du tourisme, de l'agriculture, de l'insertion par l'activité économique, de la préservation de la biodiversité).

Quelles sont les priorités d'actions ?

- Développer l'emploi et l'économie,
- Renforcer le maillage urbain et rural,
- Stratégie régionale pour la biodiversité,
- Plan Climat Air Énergie Régional.

Pour qui ? Pour les collectivités, associations, entreprises (agriculture, tourisme, ESS).

Pour plus de renseignements : <https://www.pays-du-chinonais.fr/>

La municipalité a pris un abonnement à la SACEM, valable pour toutes les manifestations organisées par la commune et les associations campinoises sur notre territoire. Les associations doivent informer la mairie de leurs projets requérant une demande auprès de la SACEM.

ÉDUCATION, ENFANCE ET SPORTS



ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

Depuis un an, la cantine propose les mercredis à tous, campinois et non campinois, un repas complet réalisé par son chef Luc (à prendre sur place ou à emporter). Après une petite baisse de fréquentation, à la rentrée de septembre, la cantine a renoué avec le succès et accueille entre 20 et 40 personnes chaque mercredi selon le menu proposé, dont quelques fidèles qui ne manquent jamais à l'appel.

Elle peut également répondre à la demande des associations pour organiser des repas dans certaines conditions.

Le nouveau projet pour la rentrée 2024, sera de donner la possibilité à des adultes, retraités en priorité, de venir manger à la table des enfants, dans la semaine.

PRÉSIDENTE : Marie Pascale BOUDET
CONTACT : Mairie de Champigny
MAIL :
 cantine.champigny37@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

LAPE vous propose ses rencontres pour le printemps.

Le 2 avril. Vous êtes venus nombreux randonner autour de Champigny et les petits se sont bien amusés à chercher les œufs et à se les répartir, et, comme c'est la coutume dans notre joli village, tout le monde s'est retrouvé un verre à la main dans les jardins du presbytère.

Le 13 mai. À 14h, concours de boules au stade de Champigny, inscription réservée aux parents d'élèves et leur invité (un par parent d'élèves),

10 par doublette, buvette.

Le 24 juin. Fête des écoles au Centre Montpensier, organisée avec les enseignants.

- 16h30 : spectacle des petits de l'école des Deux Rivières,

- Kermesse, avec jeux et restauration pour petits et grands,

- 20h : spectacle des grands de l'école Maurice Genevoix,

- Restauration et buvette.

Le 14 juillet. Buvette tenue par l'APE.

PRÉSIDENT : Julien BOUDET
MAIL : apechampigny@yahoo.com

FACEBOOK : APE Champigny sur Veude

La chasse aux œufs organisée par l'APE le 2 avril.

LE FOOT À CHAMPIGNY

Au niveau de l'équipe première, croisons les doigts : Champigny est en tête avec 5 points d'avance sur le deuxième, Montbazou, et 6 sur le troisième, Villeperdue. Les matchs du 7 et du 14 mai à Champigny contre ces équipes seront décisifs. Il n'y a que le premier qui monte. La place sera chère !

Pour notre équipe 2 c'est un peu plus compliqué mais les joueurs s'accrochent malgré une dernière place au classement. C'est compliqué également pour nos féminines, blessures, léger manque de motivation, absences. Il est temps que tout le monde se reprenne. Allez les

filles, on compte sur vous ! Pour les jeunes du RJS, tout va bien, les résultats sont corrects, la présence est bonne aux entraînements aussi bien qu'aux matchs.

Le RJS a reçu son Label Féminin niveau Bronze, délivré par la *Fédération Française de Football*.

Un label qui vient récompenser le travail effectué par les éducateurs et éducatrices pour le développement du football féminin dans notre secteur. Il encourage à faire mieux de saison en saison afin de viser l'excellence dans notre section féminine.

Notre objectif est de poursuivre le développement du football



Remise du label féminin.

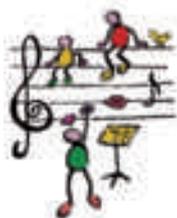
féminin avec l'accueil de nouvelles jeunes licenciées, et la formation de notre encadrement.

PROCHAINES DATES

Le 13 mai au matin, rencontre des U7 et U9 à Champigny.

Le 30 mai, tournoi du Cardinal pour les U13 et les U15, matchs à Champigny et Richelieu sur toute la journée (de nombreuses équipes sont inscrites).

PRÉSIDENT : Bruno MAUPOINT
CONTACT : 06 38 02 17 38



LOISIRS

L'ASSOCIATION DES P'TITES NOTES A 20 ANS !

Tout a commencé avec la volonté de Patrice Ory, instituteur à l'école primaire de Champigny-su-Veude, de faire chanter les élèves. C'était parti ! Restait à trouver un nom. La chorale d'enfants est deve-

La chorale, il y a 20 ans.



nue : « Les P'tites Notes ». Dirigée par Patrice Ory, elle a fonctionné pendant un an ou deux qu'avec ces jeunes chanteurs et sans statut particulier. Ce n'est qu'à la rentrée de 2002 pour soutenir les enfants et étayer la chorale que cinq adultes l'ont rejointe.

La création de l'association a suivi.

D'année en année, de mercredi en mercredi, de nouveaux adultes sont venus grossir les rangs d'autant que l'intérêt des enfants pour le chant s'est amoindri (même si jusqu'en 2017 on en comptait encore dans le groupe).

En 2007, Patrice Ory a cédé la place à l'actuelle chef de

chœur, la dynamique Evelyne Martin.

Au fil du temps, les nombreux concerts, le répertoire (chants contemporains, chants du monde, etc), l'ambiance conviviale font la renommée de la chorale et de nouveaux choristes se greffent.

Depuis une décennie, tous les ans puis tous les deux ans, les membres du bureau organisent un concert solidaire pour différentes associations (*les Restos du Cœur*, *l'UNICEF*, *Lire et dire*, etc) et invitent deux autres chorales pour l'occasion.

Pour le dernier concert en 2022, les bénéfices étaient reversés pour le CIDFF

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Nous remercions nos sponsors et notre public toujours plus nombreux pour ces occasions.

En général, *Les P'tites Notes* se produisent trois à quatre fois par an.

En 2023, nous nous sommes réunis le 11 février à Ligré devant un nombreux public avec pour invité *Deci Delà Duo*.

Le concert de nos vingt ans a eu lieu, devant un public nombreux et enthousiaste, le 1^{er} avril à 20h30, au Centre Montpensier. Nous avons accueilli la chorale *Par ci par là* d'Azay le Rideau et fêté nos vingt ans en repre-



nant les titres phares de nos années passées.

Nous aurons en juin un concert au petit marché du vendredi à la gare de Champigny et le 11 juin à Cruzilles.

Nous nous retrouvons tous les mercredis (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle de la Chaume de 18h à 20h et bien évidemment si vous avez envie de vous faire plaisir, notre chœur mixte est ouvert à tous.

Aucune connaissance particulière de la musique n'est requise pour nous rejoindre sous la houlette de notre sympathique Evelyne.

L'adhésion annuelle est de 40 euros. N'hésitez pas à vous abonner et nous laisser des messages sur notre page Facebook.

La chorale aujourd'hui dirigée par Evelyne.

PRÉSIDENTE : Jacqueline

ANDROUIN, 02 47 95 74 84

MAIL : lesptitnotes@laposte.net

HISTOIRE ET PATRIMOINE



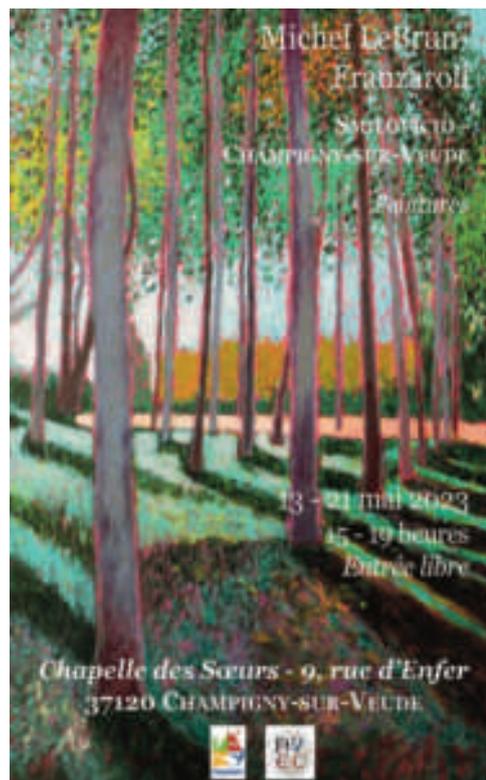
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Chaïm Soutine, artiste mondialement connu, a passé les deux dernières années de sa vie (1942-1943) à Champigny-sur-veude où il s'était réfugié. Il y a réalisé une trentaine de toiles ayant pour sujet des habitants du village, notamment des enfants, et des paysages.

Michel Lebrun-Franzaroli, déjà biographe reconnu du peintre, vient aussi d'écrire un livre qui relate, avec une exigence certaine, le séjour campinois de Soutine. Cet ouvrage comporte notamment des documents précieux tels les lettres qu'écrivait, depuis le village, Marie-Berthe Aurenche, sa compagne et une série très complète et en cou-

leurs de reproductions des toiles peintes à Champigny.

S'étant aussi épris de notre village, peintre lui-même, Michel Lebrun a réalisé une série de peintures représentant des paysages de Champigny et de Smilovichi, lieu de naissance de Soutine. Rappelons qu'une délégation de musiciens et de jeunes artistes de ce village en Biélorussie était venue nous rendre visite. Nous vous invitons à visiter cette exposition et à prendre connaissance du livre « Soutine à Champigny-sur-veude, l'œuvre ultime » dans la Chapelle des Sœurs, 9 rue d'Enfer à Champigny. Nous vous y recevrons du 13 au 21 mai 2023, de 15h à 19h.





L'équipe des chantiers participatifs.



LES HAPPY-CULTEURS DE LA VEUDE

La jolie petite gare de Champigny, s'était endormie depuis de nombreuses années, après la fin du passage de tous les trains, qu'ils soient de voyageurs, de marchandises ou touristiques à vapeur.

Elle a commencé à se réveiller doucement avec la création de la voie verte sur le tracé de l'ancienne voie ferrée.

Ensuite, depuis 6 ans, les amateurs de produits locaux ont pu acheter légumes de saisons et miel dans un cabanon derrière la gare, les vendredis et les samedis matin, à Jean-Paul Buffeteau et Alain Pageard.

Puis, petit à petit, l'activité s'est diversifiée avec le marché fermier du vendredi soir et quelques soirées... et ce n'était pas fini ! Pour en savoir plus sur ce qui se passait, et surtout ce qui allait se passer dans le futur, il nous a donc semblé intéressant de rencontrer l'homme omniprésent sur tous ces événements, Alain Pageard.

La Gazette Campinoise.

Bonjour Alain, excusez ma curiosité, mais pouvez-vous nous expliquer comment vous, qui êtes de Sainte Maure, vous investissez-vous autant sur Champigny ?

Alain Pageard.

En fait, j'ai des attaches familiales à Champigny, je m'y suis d'ailleurs marié, et j'étais propriétaire d'un champ derrière la gare, c'est comme cela que tout a commencé. Avec Jean-Paul Buffeteau, nous

avons mis en place un projet de maraîchage et de ruches.

Nous avons pu voir restaurer dans d'excellentes conditions la gare par la Communauté de Communes, mais en même temps, je voyais avec désespoir le hangar qui se délabrait suite aux intempéries. Passionné par l'apiculture, l'idée d'en faire une *Maison de l'Abeille* m'est alors venue.

J'ai alors affiné mon idée et j'ai présenté le projet en 2021 au Conseil Municipal où il a reçu un accueil tout à fait favorable. Malheureusement le hangar n'appartenait pas à la commune et de toutes les façons elle n'avait pas les moyens de faire les travaux, mais elle pouvait soutenir le projet face aux différents décideurs.

Il fallait donc convaincre la CCTVV de l'intérêt de préserver ce hangar pour que nous puissions l'aménager en une *Maison de l'Abeille*.

LGC. N'y avait-il pas un projet « concurrent » sur Richelieu lié également à l'apiculture ?

AP. Effectivement, j'ai été contacté par Gérard Chérouvrier qui avait un projet de rucher-école dans le Parc de Richelieu, mais nous avons tout de suite considéré qu'il était beaucoup plus logique d'unir nos forces, le site de la gare ayant beaucoup plus à Gérard.

L'association *les Happy-culteurs de la Veude* a alors été créée fin août 2021 et le nombre d'adhérents séduits par le projet a rapidement atteint la quarantaine.

Cependant, rien ne semblait bouger du côté de la Communauté de Communes, malgré les nombreux soutiens et demandes de contacts.

LGC. Comment cette situation s'est-elle débloquée ?

AP. Nous avons organisé une réunion publique en octobre 2021 au Centre Montpensier. L'assistance était nombreuse et en particulier, Christian Pimbert, le président de la CCTVV était présent. Il a demandé à visiter le bâtiment et dans la foulée, a donné son accord pour faire les travaux d'urgence. Le processus était enfin engagé...

La chasse aux subventions pour la *Maison de l Abeille* était ouverte, il fallait monter les dossiers de financement pour la CCTVV, le département, la région, l état et l Europe et bien sûr faire face à de nombreuses lourdeurs administratives.

Nous avons reçu environ 6000 de mécènes privés, en particulier des entreprises Starprofacid de Nouâtre, Franck Beun et des haras du Moulin d Aillon.

Pendant ce temps, la mise hors d eau du bâtiment a été réalisée par l entreprise Millet en janvier 2022, puis, l installation de l électricité et l'aménagement de l'allée sur financement CCTVV.

LGC. Vous avez également soumis le projet au concours organisé chaque année par le Conseil Départemental .

AP. Le projet présenté au Conseil Départemental était le projet du rucher-école, nous avons remporté le concours dans notre catégorie avec 550 signatures et nous bénéficions donc d'une subvention de 22 000 € financés à 80 %.

Nous allons donc pouvoir équiper le hangar et la gare qui est mise à notre disposition gratuitement. À l'intérieur de la *Maison de l Abeille*, il y aura, une miellerie et la présen-

tation d'une scénographie sur la vie de l abeille.

L allée sera plantée de plantes mellifères. Le rucher-école comportera cinq ruches.

LGC. Et comment se porte l association des Happy-culteurs de la Veude ?

AP. Elle se porte plutôt bien, de 40 adhérents au début, nous sommes passés à 90 dont 30 membres actifs, 20 pour les travaux et 10 pour l ouverture et la fermeture du site. Les trois-quarts viennent de Champigny, Richelieu et des environs immédiats, l autre quart vient de Sainte Maure, de la CCTVV et quelques personnes de la Vienne.

Tous les samedis matin, un chantier participatif réunit une quinzaine de personnes qui apporte son matériel. Le chantier avance bien !

LGC. À quand l ouverture ?

AP. L ouverture aura lieu mi-juin. L entrée sera libre et gratuite.

Il y aura également la possibilité d avoir des visites guidées, 4 pour les adultes et 3 pour les scolaires (avec un petit cadeau).

Des visites s annoncent déjà De son côté, la gare va faire l objet d expositions permanentes sur divers sujets tels que les produc-



© Jacqueline COUDIN

tions locales (asperges richelaises, safran de Touraine, truffe, melon, fromage de Sainte-Maure et bien sûr viticulture). Des artistes locaux pourront également exposer leurs uvres.

Les trois créateurs de l'association devant la gare de Champigny.

Bravo à Alain et à toute son équipe pour leur persévérance et leur enthousiasme !

PRÉSIDENT : Alain PAGEARD
TÉLÉPHONE : 06 81 15 19 96
FACEBOOK : Les Happy-culteurs de la Veude

GARAGE AUBERT
 ESPACE CARROSSERIE GARAGE AUBERT
 Espace Carrosserie
 Parc-Brise
 Collage de Phares
 Tôlerie
 Peinture
 Prêt de Véhicule
 14, Route de Tours - 37120 CHAVEIGNES
 02 47 58 11 32
 Email : garageaubert@orange.fr

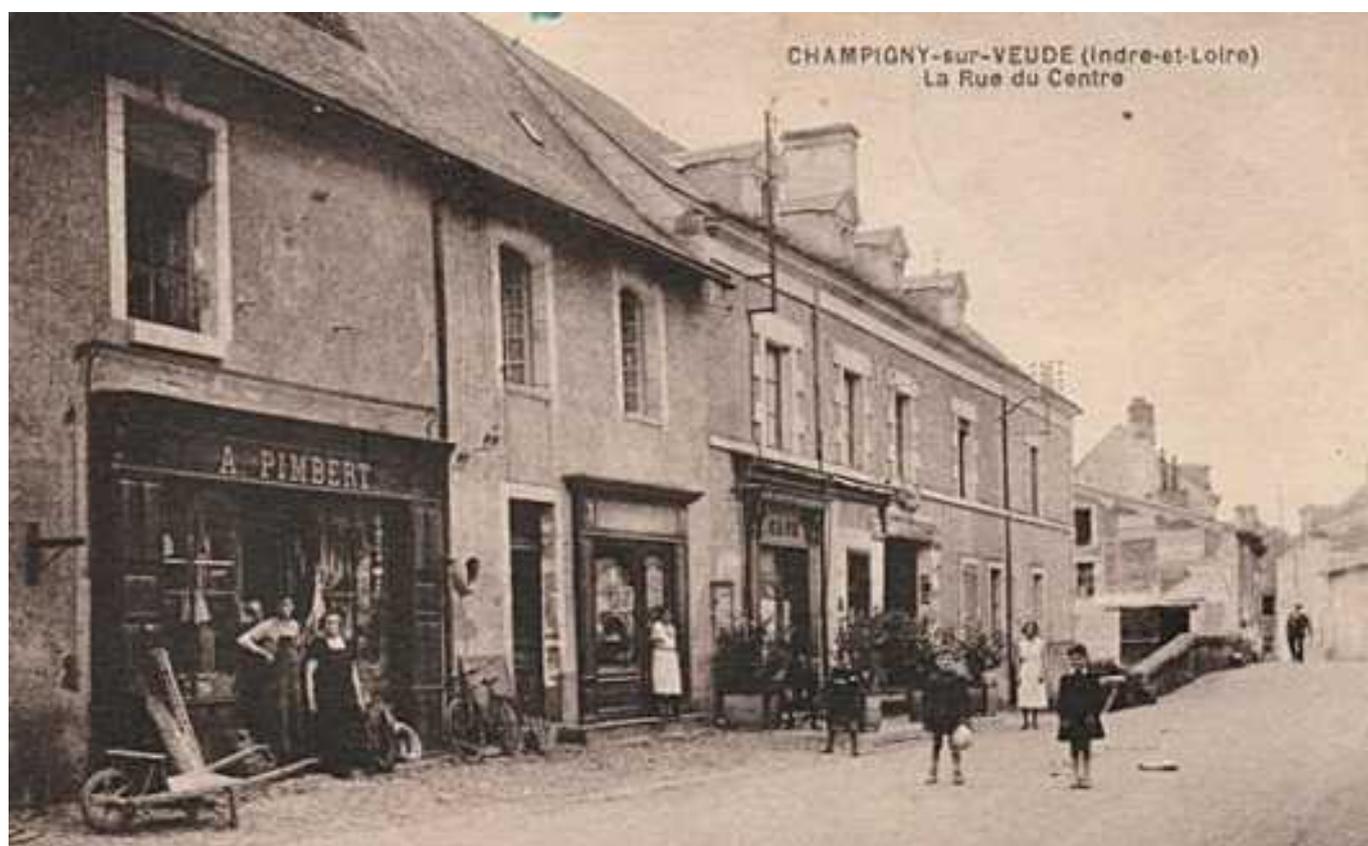
Le Jardin d'Amélie
 Ouvert du mardi au samedi :
 9h/12h30 - 14h30/19h
 74 route de Chinon - 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE - Tél. 02 47 58 20 20

HARMONY PAYSAGES
 Jardins à thèmes •
 Gazon •
 Terrasses •
 Éclairage •
 Plantations •
 Élagage - Abattage •
 Clôtures •
 Bassins •
 Arrosage •
 Terrassement •
 Vente de matériel •
 Photomontage - Plans •
 VOTRE PAYSAGISTE
 EN INDRE-ET-LOIRE DEPUIS 2005 !
 51 SERVICES à la demande 50% de réduction sur vos impôts selon réglementation en vigueur
 11 route de Champigny - LIGRÉ (à 5mn de Chinon)
 02 47 95 65 25 - www.harmony-paysages.com

Dans la gazette Campinoise de 2022, l'article d'Anny Puyjalon-Challas vous présentait les noms des rues marquées par le passage des Bourbons à la Renaissance. Cette fois-ci, nous progressons jusqu'à nos jours pour voir l'évolution de notre village.

2 - LES NOMS DES RUES CAMPINOISES DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS

Par Anny Puyjalon-Challas



La rue du Centre devenue la place du Chateau.

Si, au XVII^e siècle, la dénomination fonctionnelle des rues change dans la plupart des villes pour des noms de personnages politiques, artistes ou notables, ce n'est pas visible dans le village, même si, en fouillant dans les toponymes, quelques exemples peuvent être trouvés.

Ainsi, la Reignerie, située rue des Bas Jardins, est une maison métairie donnée par Gaston d'Orléans à la famille Lambert dont le fils fut maître de musique à la cour de Louis XIV. Elle porte ce nom probablement en référence à Madame Lambert, née Claudine Reigner.

Il faut attendre le XX^e siècle pour voir apparaître une salle communale s'appelant Centre Montpensier, une allée Soutine qui prolonge le chemin des Paradis ou une place Soutine récemment aménagée en référence à ce peintre mondialement connu réfugié dans le village pendant la seconde guerre mondiale. Ce n'est qu'en 2013, que le dernier parking aménagé par la municipalité a pris le nom de Michel Lambert ou que d'anciens maires ont été honorés pendant la mandature d'Alain Gaspard. Robert Nussard (maire à partir de 1989) a désormais une place à son nom.

En 1779, le cimetière qui était près de l'église Notre-Dame est transféré à l'écart du centre-bourg, à l'emplacement actuel. Les convois mortuaires passent par un raccourci partant du carroi de Montplaisir jusqu'à la rue de l'Aumônerie et qui porte maintenant le nom de chemin de Beaulieu. Ce lieu-dit indique au Moyen Âge un fief relevant de l'abbaye de Beaulieu-les-Loches qui relevait de la commanderie du Temple de l'Île-Bouchard, à l'époque des Templiers.

Création d'une mairie-école

Le XIX^e siècle est un siècle de bouleversements politiques, hésitant entre monarchie, empire ou république. Cette dernière se met en place définitivement dans la deuxième partie du siècle. Les citoyens choisissent leurs représentants qui seront chargés de gérer le village, de se trouver une maison commune ainsi qu'un lieu d'éducation pour les enfants. La mairie-école est construite en 1855 et 1856 sur un terrain acheté en 1854.

La place devant l'église sur un terrain acheté en 1805 et l'espace devant ce nouveau bâtiment s'appelle aujourd'hui place de la Mairie et non rue Saint-Ladre comme c'était le cas depuis le Moyen Âge, en référence à la maladrerie (probablement située 5, place de la Mairie). La rue de la Mairie se déploie du carroi Saint-Nicolas et se prolonge jusqu'au carroi de Montplaisir.

À la même époque, un terrain offert en deux donations (1843 et 1849) à la municipalité par le marquis Da Costa de Beauregard, pris sur le parc de son château, va permettre d'aménager un champ de foire « car le bétail est nombreux les jours de foire ». La rue qui le borde porte maintenant le nom « rue du Champ de Foire ». La route de Chinon est prolongée et traverse le village. Par la place du Château plantée d'arbres en 1837, puis nivelée en 1860, elle rejoint la rue de la Bonne Dame au pont sur la Veude.

Création d'un plan d'urbanisme

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, à l'époque des Trente Glorieuses qui se caractérise par une forte croissance économique



grâce aux progrès techniques et à un accès facile à l'énergie, le village change de visage. Parce que le niveau de vie s'améliore avec le plein emploi et l'accroissement du pouvoir d'achat, les campinois sont plus aisés. La municipalité en octobre 1965 fait un plan d'urbanisme pour dégager des terrains à construire, plan approuvé en 1967. À partir de cette date, elle achète de nombreux terrains pour les lotir en maisons individuelles ou logements HLM, d'abord 3 terrains sur la route de l'Île-Bouchard, puis en 1969, un terrain à Monteneau, enfin plusieurs terrains au Québlé et route de Richelieu en 1972.

De nouveaux quartiers sont aménagés, de nouvelles rues les desservant sont tracées.

Le Centre Montpensier et le chemin de Beaulieu qui va au cimetière.

« La municipalité en octobre 1965 fait un plan d'urbanisme pour dégager des terrains à construire, plan approuvé en 1967. »

La place de la Mairie, la zone industrielle et La Québlé, avec la création d'HLM en 1972.



Des constructions neuves bordent maintenant la rue de Monteneau qui se prolonge par la rue de la Garenne, tandis que s'ouvrent le quartier du Québlé et la rue des Fontenelles. Ces noms ont été attribués lors de conseils municipaux au début de l'année 1991, de même que la place du Chapeau Rouge, près du plan d'eau.

Ces noms empruntent les dénominations des anciens lieux-dits du quartier. L'origine du mot Québlé est mal connue : « bé » désignant un gué, on peut imaginer que c'est le quai d'un gué, où l'on entreposait des marchandises pour leur faire passer un petit ruisseau. Les Fontenelles désignent la présence de sources arrosant un espace luxuriant, d'où probablement la présence d'eau à une époque très reculée. Quant à la Garenne, c'est un nom courant dans les premiers âges de l'évangélisation au IV^e siècle de notre ère indiquant la présence de religieux, les céno-

bites, qui prélevaient leur nourriture, des lapins de garenne dans les terriers, sur des buttes de terre qu'ils construisaient parfois eux-mêmes.

Création d'une zone industrielle

À partir de 1973, est implantée une zone industrielle dans le prolongement de celle de la commune de Richelieu et à la demande de sa municipalité. D'autres rues sont ouvertes comme la rue de la Lèguerrie, du nom de lieu-dit, choisi par le conseil municipal le 24 juillet 1997. Le 7 février 2008, dans cette zone, le Conseil Municipal nomme rue du Mâble, celle qui longe le Mâble, et rue de la Pellegoussière, celle qui rejoint le hameau du même nom.

La dénomination de toutes ces rues a été définitive en mars 1991 à la demande de France Télécom qui a pris en charge la confection des plaques numérotées des rues du bourg et des lieux-dits.

Les XIX^e et XX^e siècles voient le visage du village se transformer, par de nouveaux aménagements et de nombreux lotissements. Mais, cette urbanisation nouvelle ne modifie pas profondément le maillage ancien déjà mis en place au XVI^e siècle.

À partir de 1973, est implantée une zone industrielle dans le prolongement de celle de la commune de Richelieu et à la demande de sa municipalité.

AVRIL

hierry

**MAÇONNERIE
CARRELAGE**
Neuf et rénovation

3, place de la fontaine
37120 BRASLOU

contact@entreprise-avril.fr

02 47 95 68 11
06 16 76 19 41

ETS. ARCHAMBAULT

Installation de **monte-escaliers et
plateforme élévatrice**
Une mobilité simplifiée

✓ Installation intérieure et extérieure

✓ Professionnels qualifiés

✓ Solution personnalisée

✓ Espace de vie respecté

✓ Quotidien facilité

✓ Résistants et durables

✓ Visite d'entretien

11 Av. de la Coupure du Parc.
37120 Chaveignes

02 47 58 26 26

Ets Archambault ets_archambault37 www.menuiserie-archambault.fr

Boulangerie - Pâtisserie Cavillier

02 47 95 75 54

AD

Garage Aubert

Expert

- Carrosserie - Réparation
- Motorisation - Diagnostic - Diagnostic
- Débranchement - Réparation - Diagnostic
- Pneu - Échappement - Carrosserie
- Réparation - Réparation et Diagnostic

18 Avenue de la Vallée - 37120 CHAVEIGNES

Tel/Fax : 02 47 58 11 32

Les Usages Automobiles

Toutes Marques



Tony Avril
**Menuiserie - Agencement
Isolation**

Menuiseries Bois - Alu - PVC
Portail - Porte de garage - Store
Escalier - Cuisine - Parquet
Plâtrerie sèche - Isolation - Aménagement de comble

7, rue du Gouffre - 37500 RIVIERE
Tél. 06 67 18 70 34 menuiserie.avril@outlook.fr

Nathalie et Monique vous proposent !

Velouté d'asperges blanches et fraîches

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES

- 500 gr asperges blanches
- 1 pomme de terre
- 1 oignon jaune
- 1 cube bouillon de volaille
- 1 c à soupe d'huile d'olive
- 30 cl de lait
- 75 cl d'eau
- 15 cl de crème fraîche épaisse
- Sel et poivre



- 1 Eplucher et couper la pomme de terre en 4.
- 2 Eplucher et émincer l'oignon.
- 3 Eplucher et laver les asperges. Les couper en morceaux de 5 cm de long en commençant par la tête.
- 4 Dans une sauteuse, faire chauffer l'huile d'olive.
- 5 Faire revenir l'oignon émincé.
- 6 Ajouter l'eau, le cube de bouillon, les morceaux d'asperges et de pomme de terre, faire cuire à feu moyen 10 mn.
- 7 Prélever les têtes d'asperges et les réserver. Continuer la cuisson du reste encore 10 mn.
- 8 Ajouter le lait et cuire à nouveau 10 mn.
- 9 Dans un blender, mettre la crème. Y verser le contenu de la sauteuse. Saler et poivrer. Mixer.
- 10 Servir dans des assiettes creuses et déposer les têtes d'asperges dessus.

*Recette
printanière
que vous
pourrez
cuisiner
avec
les bonnes
asperges
de notre
région !*

Bon appétit !

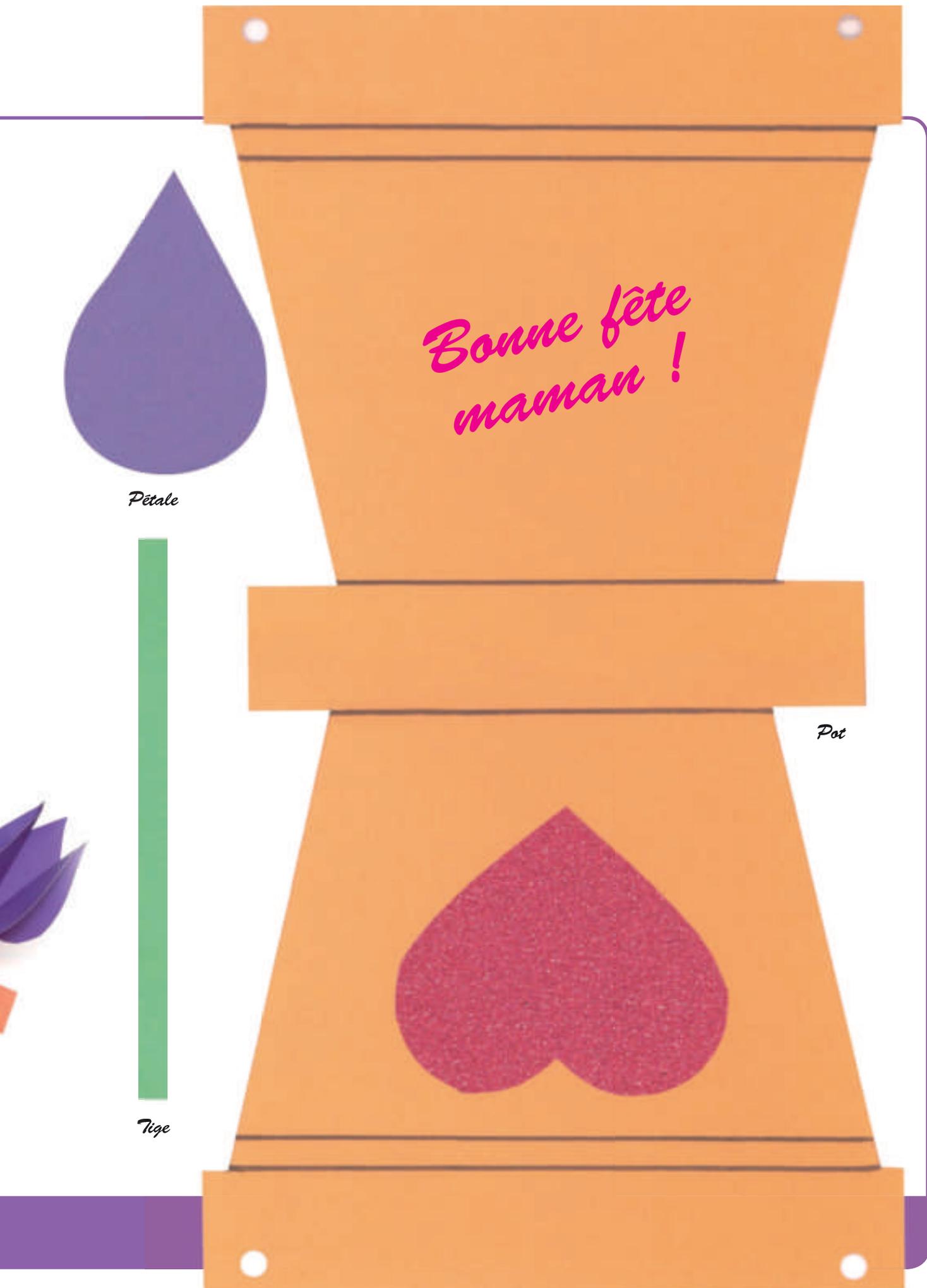
Un pot de tulipes

- 1 Sur une feuille de couleur brique ou orangée A4 180gr découper le pot, (on le pliera en 2).
- 2 Sur une autre feuille verte couper 6 tiges vertes de 12 cm. Les assembler 2 par 2, (pour plus de rigidité). Cela nous fera 3 tiges.
- 3 De la couleur que vous souhaitez pour les fleurs découper 9 pétales. Plier 6 pétales en deux (base arrondie en bas). Coller 2 pétales pliés légèrement de biais sur un pétale plat.
- 4 Coller au dos de cette fleur la tige. Les 3 fleurs faites, coller au milieu dans le pot. Découper un petit carton où vous écrirez Bonne Fête Maman ou tout autre texte de votre choix. Refermer le pot.
- 5 Faire un trou de chaque côté et mettre un petit ruban et faire le nœud. Sur le devant du pot coller un beau cœur.

*Voilà un joli bouquet
qui ne fanera pas!*



Faites-nous part de vos réalisations en nous envoyant une photo par mail : communication@champignysurveude.fr



Bonne fête
maman !

Pétale



Tige

Pot

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

MAI

- ⑬ **Rencontre de foot**, U7 et U9 au stade de Champigny, à 9h30.
Concours de pétanque au stade, à 14h, organisé par l'*Association des Parents d'Élèves*.
- ⑬ au ⑳ Exposition Smilovichi-Champigny-sur-Veude, **peintures de Michel Lebrun-Franzaroli**. Ouverture de 15 à 19h, à la Chapelle des Sœurs.
- ⑳ **Aidons la Côte d'Ivoire** à l'école Maurice Genevoix : exposition-vente des travaux des élèves au profit d'*Action Contre la Faim* de 13h30 à 18h30.
- ⑳ **Tournoi du Cardinal** pour les U13 et U15, matchs au stades de Champigny et de Richelieu, matin et après-midi.

JUIN

- ⑰ **Inauguration de la Maison de l'Abeille** et repas champêtre organisés par l'*Association les Happy-culteurs de la Veude*, à la gare de Champigny.
- ⑳ **Feu de la Saint Jean** organisé par la municipalité sur le champ de foire, musique Grégory Bé, restauration par *Aux saveurs campinoises* et buvette par la *Société Campinoise de Pêche*.
- ⑳ **Fête des écoles** organisée par les enseignants et l'*Association des Parents d'élèves*, spectacles réalisés par les élèves et kermesse, au Centre Montpensier.

JUILLET

- ⑬ **Feu d'artifice** au plan d'eau, animation musicale et dansante par Laurent Bonnet, buvette à la place du Chapeau Rouge.
- ⑭ **Festivités au Champ de foire**. Piquenique citoyen organisé par l'*AVEC*, jeux pour les enfants, rencontre autour du tonneau pour les plus grands organisés par la municipalité, buvette au profit de l'*Association des Parents d'Élèves*.

AOÛT

- ⑳ **Foire de la Saint-Louis**, organisée par la municipalité en partenariat avec les commerçants et les associations.

SEPTEMBRE

- ② **Concours de belote**, organisé par le *Club des Amis*.
- ⑨ **Méchoui** organisé par l'*Association des Anciens Combattants*.

- ⑰ **Concours de belote**, organisé par l'*Association des Anciens Combattants*.

OCTOBRE

- ⑦ **Concours de belote**, organisé par le *Club de la Bonne Entente*.
- ⑬ **Repas des aînés** au Centre Montpensier.
- ⑳ **Grand nettoyage d'automne** organisé par la municipalité.

NOVEMBRE

- ⑪ **Commémoration de l'Armistice de 1918**, organisée par la municipalité et par l'*Association des Anciens Combattants*.
- ⑲ **Un loto** organisé par le Comité des Fêtes de Chaveignes.

DÉCEMBRE

- ⑤ **Commémoration de la guerre d'Algérie**, organisée par la municipalité et l'*Association des Anciens Combattants*.
- ⑩ **Marché de Noël** organisé par l'*AVEC* et la bibliothèque.



LECTURES, EXPOSITIONS, THÉÂTRE, CONCOURS, COMMÉMORATION, MUSIQUE, PATRIMOINE... JUSTE VIVRE ENSEMBLE !